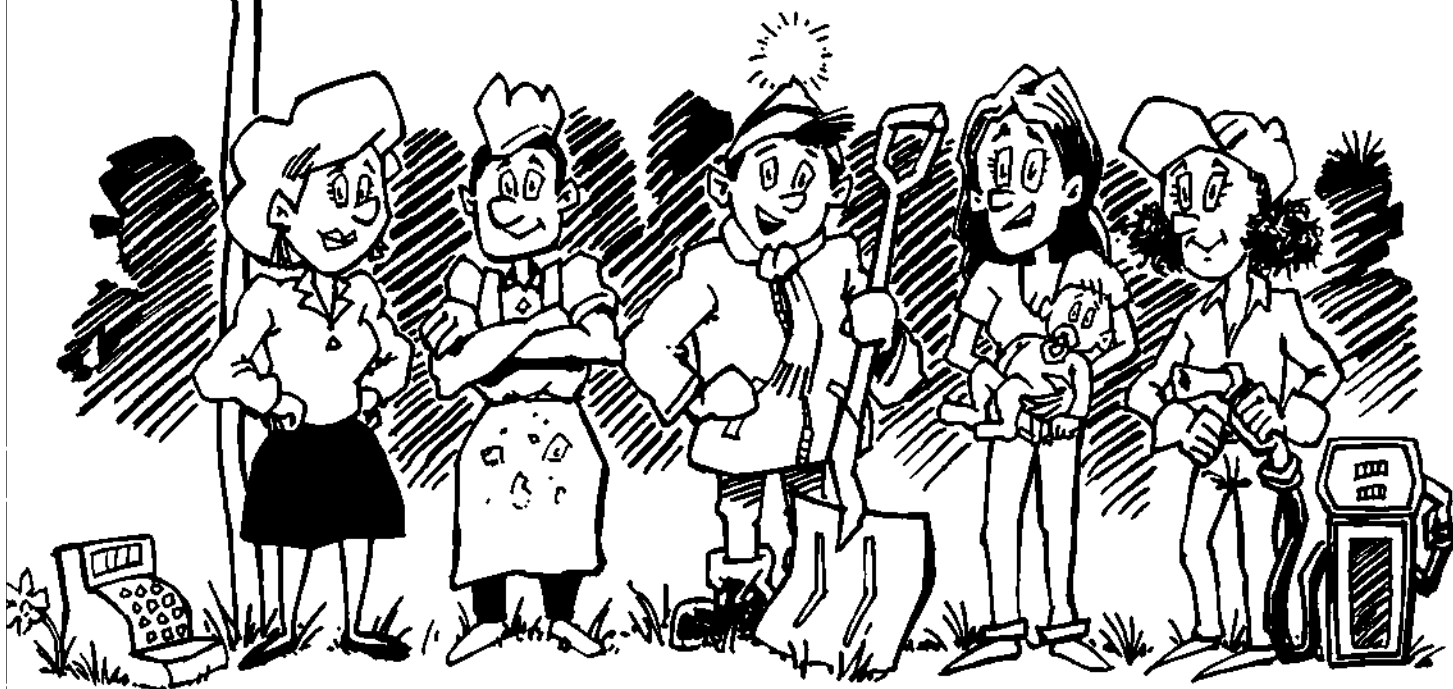


CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE



ÉLÈVES AU TRAVAIL

LE TRAVAIL DES JEUNES
DU SECONDAIRE EN
COURS D'ANNÉE
SCOLAIRE



AVIS



RECHERCHE ET RÉDACTION

Louise Bisson

COMITÉ DE TRAVAIL

Alain Perreault, président
Serge Fleury, vice-président,
responsable du comité
Suzanne Péloquin, membre
Alain Vigneault, membre
Anupa Bir, membre
Michaël Betts, membre
Hélène Dufour, secrétaire générale

SECRETARIAT

Danielle Tremblay

PRODUCTION

Patrice Bilodeau

CONCEPTION GRAPHIQUE

Parution

ILLUSTRATIONS

Marc Pageau

PHOTOS

Banque de photos L'imagier
Denis Fillion, p. 7; Richard
Beaudoin, p. 8; Hélène Sévillano,
p. 11; Jean-Claude Fortin, p. 14,
p. 19, p. 21, p. 23, p. 35; Pierre
Terrien, p. 32, p. 40.

ÉDITION

Fonds des moyens de
communication
(MCQ)

IMPRESSION

Imprimerie Le Renouveau



Ce papier contient 50 % de matières recyclées

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

580, Grande Allée Est, bureau 440
Québec (Québec) G1R 2K2

TELEPHONE
(418) 644-9595
1 800 363-1049

TELECOPIEUR
(418) 646-0798

Gouvernement du Québec
Dépôt légal - 3^e trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN: 2-550-26920-9



Introduction

7

Les médias lancent le débat 7 ▲ Du côté du gouvernement 8 ▲

Chapitre 1

LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL DES JEUNES DU SECONDAIRE: QUELQUES CONSTATS

11

1. Combiner études et travail, une tendance croissante 11 ▲ 2. Une réalité qui touche combien d'élèves? 11 ▲ 3. Qui sont les jeunes qui travaillent? 12 ▲ 4. Combien d'heures et quand les jeunes travaillent-ils? 13 ▲ 5. Où travaillent les jeunes? 14 ▲ 6. Combien gagnent les jeunes? 16 ▲ 7. Et le travail au noir? 17 ▲

Chapitre 2

POURQUOI LES JEUNES TRAVAILLENT-ILS PENDANT LEURS ÉTUDES SECONDAIRES?

19

1. Les motifs invoqués par les jeunes 19 ▲
2. D'autres facteurs explicatifs 23 ▲

Chapitre 3

LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL PENDANT LES ÉTUDES: DES IMPACTS ENCORE À ÉVALUER

27

1. Les impacts sur le plan scolaire 27 ▲ 2. Les impacts sur le plan social et personnel 32 ▲
3. En résumé 35 ▲

Conclusion et recommandations

DES ACTIONS NÉCESSAIRES EN FAVEUR DES JEUNES

37

1. Poursuivre la recherche 38 ▲ 2. Accroître la responsabilité des employeurs 39 ▲ 3. Offrir aux jeunes des activités à leur mesure 40 ▲
4. Informer et soutenir les parents 41 ▲
5. Des responsabilités qui engagent aussi le milieu scolaire 42 ▲ 6. Vigilance et soutien dans les services de placement 45 ▲

LISTE DES RECOMMANDATIONS

47

BIBLIOGRAPHIE

51

Annexe 1

ARTICLE 32 DE LA CONVENTION SUR LES DROITS DE L'ENFANT

55

COMPOSITION DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE 1992

56

Figure 1

Taux d'activité des jeunes aux études à plein temps, 15-19 ans, Québec, 1975 à 1991

11

Figure 2

Répartition des élèves de 2^e cycle du secondaire travaillant à temps partiel selon l'âge

12

Figure 3

Répartition des élèves du 2^e cycle du secondaire travaillant à temps partiel selon le nombre d'heures travaillées par semaine

13

Figure 4

Répartition des élèves du 2^e cycle du secondaire travaillant à temps partiel selon le type d'emploi

14

Figure 5

Répartition des élèves du 2^e cycle du secondaire travaillant à temps partiel selon le degré scolaire - certains emplois

15

Figure 6

Répartition des élèves du 2^e cycle du secondaire travaillant à temps partiel selon le sexe - certains emplois

16

Figure 7

Raisons de détenir un emploi chez les élèves de 2^e cycle de l'école secondaire Pierre-Dupuy de Longueuil

22

NOTE

LES CITATIONS CONTENUES DANS
CET AVIS PROVIENNENT DE
TRAVAUX D'ÉLÈVES DE 5^e ANNÉE
DU SECONDAIRE DE L'ÉCOLE
SECONDAIRE LES ETCHEMINS DE
CHARNY.

LE CONSEIL PERMANENT DE LA
JEUNESSE TIENT À REMERCIER LES
ÉLÈVES, LES PROFESSEURS ET LA
DIRECTION DE L'ÉCOLE QUI ONT
BIEN VOULU APPORTER LEUR
COLLABORATION.

INTRODUCTION

DÉPUIS LONGTEMPS, des jeunes travaillent pendant leurs études. Le travail à la ferme ou dans l'entreprise familiale, la livraison des commandes pour l'épicerie du coin, le gardiennage et la distribution des journaux sont des emplois traditionnels des adolescents et adolescentes. Plusieurs de ces emplois se situent sur le marché non officiel, parallèle en quelque sorte, mais reconnu socialement.



À partir de la fin des années 1970, le secteur tertiaire se développe rapidement. L'économie connaît aussi des ratés qui se traduisent notamment par un chômage élevé chez les jeunes. C'est durant cette période que le phénomène du travail rémunéré pendant les études s'accroît. La nature des emplois change aussi. Désormais, les étudiants et étudiantes investissent de plus en plus le secteur des services, occupant des emplois plus formels. Des emplois taillés sur mesure pour eux, pour une main-d'œuvre flexible et peu spécialisée.

Les raisons de travailler évoluent également. Les jeunes d'hier travaillaient d'abord pour aider leur famille

ou pour payer les études supérieures qu'ils désiraient poursuivre. Chez les jeunes d'aujourd'hui, la participation à la société de consommation, le besoin d'autonomie et le désir de maximiser ses chances d'avoir un emploi après ses études deviennent des motifs déterminants.

Signe des temps ou changement des valeurs, quoi qu'il en soit, le travail des jeunes est maintenant devenu familier dans notre société. Mais, l'ampleur que prend le travail à temps partiel pendant les études commence à inquiéter plusieurs. Chose certaine, cette évolution marque aussi un tournant dans la perception des rôles sociaux des jeunes. Les jeunes en âge d'étudier ne sont plus exclusivement des étudiants et étudiantes. Ils accèdent maintenant aux rôles de travailleur et de consommateur au même titre que les adultes.

LES MÉDIAS LANCENT LE DÉBAT!

Au cours des derniers mois, la question du travail à temps partiel pendant les études, dont l'ampleur récente semble jusque-là mal connue, fait des vagues dans les médias. Les témoignages percutants, les situations abusives dénoncées et les propos alarmistes frapperont l'opinion publique.

À l'hiver de 1991, un article paru dans «L'Actualité» lève le voile sur le phénomène du travail des jeunes, celui des moins de 14 ans plus particulièrement. Un travail abusif, illégal dans bien des cas, dangereux, et nuisant considérablement aux études¹. Dans les semaines suivantes, les magazines télévisés «Enjeux», «Première ligne» et «Le match de la vie» proposent tour à tour des dossiers sur ce thème. Émissions radio, editoriaux, articles de journaux s'intéressent aussi

¹ ARSENAULT, Michel «La semaine de 60 heures», L'Actualité, vol. 16, n° 2, février 1991, p. 60-64

à la question. Tous tenteront de mesurer l'ampleur du phénomène, soulignant au passage le laxisme de l'État et le manque de scrupules des employeurs, questionnant la responsabilité des parents, s'inquiétant du décrochage et du rendement scolaire des travailleuses et travailleurs étudiants de même que des dangers liés au manque d'encadrement et de formation adéquate des jeunes sur les lieux de travail.

DU CÔTÉ DU GOUVERNEMENT

Interpellé, le gouvernement nie d'abord qu'il y ait problème : peu de plaintes sont portées, tant à la Commission des normes du travail (CNT) qu'à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), relativement aux jeunes de moins de 18 ans.

Toutefois, au ministère du Travail et au ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, on se penche de plus près sur la législation québécoise. L'analyse révèle en outre que le Québec ne se conforme que partiellement à l'article 32 de la Convention sur les droits de l'enfant adoptée en 1989 par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et signée par le Canada. Cet article prévoit en outre que les États signataires doivent fixer un âge minimal ou des âges minimaux d'admission à l'emploi et réglementer les horaires et les conditions de travail des enfants².

En fait, depuis 1979, année où est entrée en vigueur la Loi sur la santé et la sécurité du travail, il n'existe plus aucune disposition légale fixant clairement un âge minimal pour travailler. Ceci dans le but de se conformer à la Charte québécoise des droits et libertés de la personne qui interdit toute discrimination selon l'âge. Les lois québécoises ne prévoient pas non plus une réglementation relative aux

heures de travail des jeunes, comme c'est le cas dans les autres provinces canadiennes.

En vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, la CSST peut toutefois fixer un âge minimal pour tout type de travail jugé dangereux. Seuls quelques métiers de la construction sont réglementés. Le Code de sécurité pour les travaux de construction fixe ainsi à 18 ans l'âge minimal requis pour les travaux dans les excavations et tranchées et ceux nécessitant de manœuvrer des appareils de levage ou à air comprimé.

D'autres lois régissent indirectement le travail des jeunes. La Loi de la protection de la jeunesse, par exemple, prévoit que les jeunes de moins de 18 ans ne peuvent être forcés de faire un travail disproportionné à leurs capacités. Elle présente toutefois certaines difficultés d'interprétation.

La Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre, quant à elle, considère adulte toute personne de plus de 16 ans sur le marché du travail. Les apprentis de l'industrie de la construction doivent ainsi obligatoirement être âgés d'au moins 16 ans.

La Loi sur l'instruction publique fixe aussi indirectement un plancher au travail des jeunes en interdisant aux employeurs d'embaucher un jeune de moins de 16 ans pendant les heures normales de classe.

Finalement, la Loi sur les normes du travail s'applique, sauf exception, à l'ensemble des travailleuses et travailleurs salariés, y compris les étudiantes et étudiants. Ces derniers sont cependant exclus du champ d'application de la loi s'ils sont à l'emploi d'une colonie de vacances ou d'un organisme sans but lucratif, à vocation sociale ou communautaire. Il convient aussi de rappeler que depuis 1986, il est interdit d'offrir un salaire minimum différent aux personnes de moins de 18 ans.

2 Le texte de l'article 32 est reproduit à l'annexe 1



De son côté, le ministère de l'Éducation décide de mener une enquête visant à mieux connaître le phénomène du travail à temps partiel pendant les études secondaires. Les résultats seront sans doute connus à l'automne de 1992.

D'autres démarches ont également été envisagées au sein de l'appareil gouvernemental. Le ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle a proposé, entre autres, la formation d'un comité interministériel sur la question. Cette proposition n'a cependant pas été retenue.

Par ailleurs, au cours de l'été de 1991, plusieurs ministres ont sollicité un avis de la part des organismes consultatifs dont ils sont responsables. Ils souhaitent ainsi être éclairés sur les actions gouvernementales à entreprendre face à ce phénomène. Outre le Conseil permanent de la jeunesse, le Conseil de la famille, le Conseil supérieur de l'éducation et le Conseil des affaires sociales sont mis à contribution. Considérant les nombreuses facettes de ce phénomène, les conseils choisiront de se concerter, de partager leur expertise et de concentrer leurs efforts respectifs sur des aspects particuliers. Évidemment, l'œil privilégié du Conseil permanent de la jeunesse sera celui des jeunes. Les jeunes non seulement exclusivement en tant qu'étudiants et étudiantes, mais aussi en tant qu'acteurs jouant, de plus en plus tôt, différents rôles dans la société.

Qu'en est-il du phénomène du travail à temps partiel des jeunes du secondaire? Pourquoi a-t-il pris une telle ampleur? Quels en sont les impacts sur la vie des jeunes? Quelles sont les actions nécessaires à entreprendre face à cette situation que certains jugent alarmante? Des questions sur lesquelles le Conseil permanent

de la jeunesse tentera de faire le point dans le présent document.

Le premier chapitre présentera donc le portrait du phénomène du travail à temps partiel pendant les études secondaires, son évolution, son ampleur et ses caractéristiques principales. Le deuxième chapitre traitera plus particulièrement des motivations des jeunes à travailler et du contexte social et économique dans lequel elles s'inscrivent. Le troisième chapitre tentera de faire le point sur les impacts du travail pendant les études, non seulement sur le plan scolaire, mais aussi sur l'ensemble des aspects de la vie des jeunes. Enfin, la dernière partie fera état des actions que le Conseil juge nécessaire de proposer à la suite de son analyse de la question. ▲

Chapitre 1

LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL DES JEUNES DU SECONDAIRE : QUELQUES CONSTATS



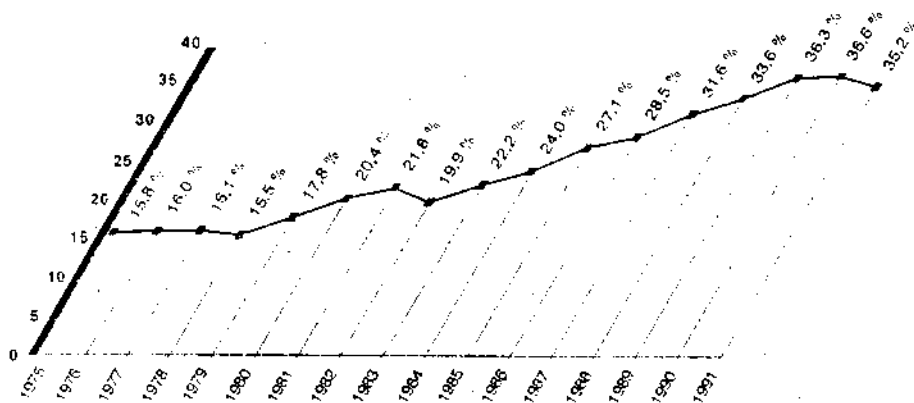
1. COMBINER ÉTUDES ET TRAVAIL, UNE TENDANCE CROISSANTE

La présence de plus en plus remarquée de jeunes derrière les comptoirs des «fast-food», dans les magasins à rayons, super-marchés, dépanneurs ou stations-service ne trompe pas: le travail à temps partiel pendant les études est un phénomène en croissance. Il a d'abord été révélé dans les milieux collégial et universitaire, puis l'on s'est rendu compte qu'il prenait également de l'ampleur à l'école secondaire.

Au Québec, aucune étude ne permet de déterminer précisément dans quelle mesure le phénomène s'est accentué, spécifiquement au niveau secondaire. Tout de même, l'évolution du taux d'activité et du rapport emploi/population chez les 15-19 ans aux études à plein temps confirme l'essor incontestable qu'a connu le travail rémunéré pendant les études depuis la fin des années 1970. Ces indices ont plus que doublé entre 1975 et 1991, démontrant nettement la tendance des jeunes aux études à participer de plus en plus au marché du travail. Le cumul d'un emploi et des études s'impose donc comme une tendance qui s'accroît rapidement au Québec depuis une quinzaine d'années.

Figure 1

Taux d'activité des jeunes aux études à plein temps, 15-19 ans, Québec, 1975 à 1991



Le taux d'activité des jeunes aux études à plein temps, comme leur rapport emploi/population, a plus que doublé entre 1975 et 1991, passant de 15,8% à 35,2%.

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active.

2. UNE RÉALITÉ QUI TOUCHE COMBIEN D'ÉLÈVES ?

Peu d'études québécoises permettent de tracer un portrait général du phénomène du travail à temps partiel pendant les études. Il est donc difficile de préciser dans quelle mesure les élèves du secondaire cumulent emploi et travail. En attendant les résultats de l'enquête nationale du ministère de l'Éducation, il faut s'appuyer sur des études menées à l'échelle des écoles ou des commissions scolaires, ou sur des sondages-maison faits dans les écoles. Car, de plus en

plus confrontés au phénomène du travail à temps partiel pendant l'année scolaire, certains milieux scolaires s'en montrent préoccupés et cherchent à en mesurer l'ampleur chez eux.

Une enquête menée en 1972 auprès d'élèves de la 5^e année du secondaire révélait que 30% d'entre eux occupaient un emploi à temps partiel pendant l'année scolaire³. Aujourd'hui, on estime que la proportion d'élèves qui travaillent à temps partiel pendant leurs études secondaires atteindrait, en moyenne, 4 à 5 élèves sur 10. C'est, du moins, ce qui ressort des plus récentes enquêtes menées à ce chapitre, comme celle de Nicole Champagne, chercheuse à la maîtrise à l'Université du Québec à Montréal, qui révèle que 49,3% des élèves du deuxième cycle de la Commission scolaire de Chambly travaillent à temps partiel pendant l'année scolaire⁴. Un sondage du Conseil supérieur de l'éducation (C.S.E.) conclut qu'environ 45% des élèves des premier et deuxième cycles sont concernés par le travail à temps partiel⁵. Une étude parrainée par le ministère de l'Éducation sur les habitudes de vie des élèves du secondaire révèle également que 42% d'entre eux occupent un emploi⁶.

Si ces études permettent de voir une certaine généralisation du travail à temps partiel chez les élèves du secondaire, elles confirment aussi que l'importance du travail à temps partiel au secondaire peut différer d'une école à l'autre, d'une commission scolaire à l'autre, d'un milieu socio-économique à l'autre. On constate également que le travail à temps partiel, sa fréquence, son intensité, la nature de l'emploi, le salaire obtenu peuvent varier selon l'âge, le sexe, le degré scolaire des élèves.

3. QUI SONT LES JEUNES QUI TRAVAILLENT ?

De façon générale, on constate que les garçons travaillent légèrement plus que les filles. Selon l'enquête de Nicole Champagne, 50,9% des garçons ont un emploi comparativement à 47,8% chez les filles⁷.

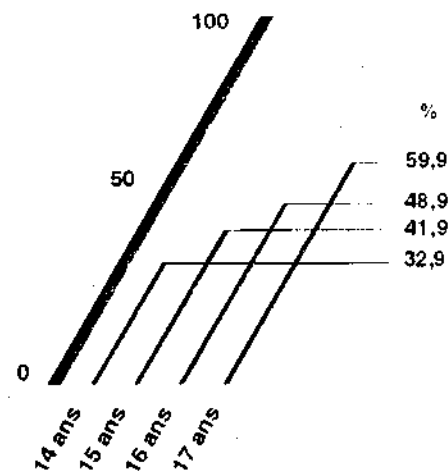
Autre caractéristique: plus les élèves vieillissent, plus ils sont nombreux à travailler. À la Commission scolaire de Chambly, par exemple, on constate que le tiers des élèves travaillent à l'âge de 14 ans. La proportion atteint 60% à 17 ans⁸.

Même tendance pour le degré scolaire: **le nombre d'élèves qui travaillent augmente avec le degré scolaire des élèves.** Toujours d'après l'enquête de Nicole Champagne, 4 élèves sur 10 exercent un emploi en 3^e année du secondaire comparativement à 6 sur 10 en 5^e année du secondaire. Dans certaines écoles, on évalue qu'à ce niveau de 5^e année, la proportion peut aller jusqu'à près de 70%.

Selon plusieurs, le phénomène serait davantage présent au deuxième cycle du secondaire. On constate toutefois qu'il se vérifie de plus en plus au premier cycle, comme le confirme l'enquête du Conseil supérieur de l'éducation. Celle-ci révèle que déjà 45%⁹ des élèves du premier cycle exercent un emploi à temps partiel pendant l'année scolaire. Une enquête menée à la Commission scolaire des Découvreurs, en banlieue de Québec, corrobore également ces résultats. On y remarque toutefois que les élèves du premier cycle affirment même travailler davantage que ceux des 3^e et 4^e années du secondaire. Le type d'emploi occupé et la durée de travail sont sans doute des facteurs expliquant cette situation. Car, comme nous le verrons plus loin, ces éléments évoluent aussi à mesure que les jeunes accèdent à des degrés scolaires supérieurs. Les jeunes du premier cycle

Figure 2

Répartition des élèves de 2^e cycle du secondaire travaillant à temps partiel selon l'âge



La proportion de jeunes du secondaire qui travaillent à temps partiel augmente généralement avec l'âge.

Source: CHAMPAGNE, Nicole. *L'incidence du travail à temps partiel sur le rendement scolaire*, p. 56.

3 LAPONTE, Jocelyn. *Le travail à temps partiel des élèves de 4^e et 5^e secondaire pendant leurs études*. Recension des écrits, Les Cahiers du LABRAPS, vol. 9, 1991, p. 3.

4 CHAMPAGNE, Nicole. *Les incidences du travail à temps partiel sur le rendement scolaire*, document de travail présenté au Conseil supérieur de l'éducation, Longueuil, 8 novembre 1991, p. 53.

5 Données provenant d'un sondage effectué par le C.S.E. auprès de 611 élèves du 1^{er} cycle et 179 élèves du 2^e cycle dans 13 écoles réparties dans 12 commissions scolaires de différentes régions du Québec.

6 *Les habitudes de vie des élèves du secondaire*. Rapport d'étude, Québec, MEQ, Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval, 1991, p. 8.

7 CHAMPAGNE, Nicole. *Op. cit.*, p. 53.

8 *Ibid.*, p. 55.

9 Voir note 5, ci-dessus.

travailleraient vraisemblablement dans des emplois différents et un nombre d'heures moins important par semaine.

Enfin, les observations faites dans le milieu scolaire, notamment par le Conseil supérieur de l'éducation, tendent à démontrer que le travail à temps partiel pendant les études secondaires est un phénomène plutôt urbain et semi-urbain. Ce sont particulièrement les jeunes résidant dans les banlieues où les occasions de travailler sont plus nombreuses qui sont les plus susceptibles d'occuper un emploi à temps partiel. En milieu rural, les emplois sont moins nombreux ou de nature différente.

Aussi, bien que le travail à temps partiel touche les jeunes de toute classe sociale, il serait davantage concentré chez celles et ceux qui sont issus de familles de la classe moyenne. Les motivations à travailler pourraient, par contre, être différentes d'un milieu à l'autre, notamment chez les jeunes venant de milieux plus défavorisés.

4. COMBIEN D'HEURES ET QUAND LES JEUNES TRAVAILLENT-ILS ?

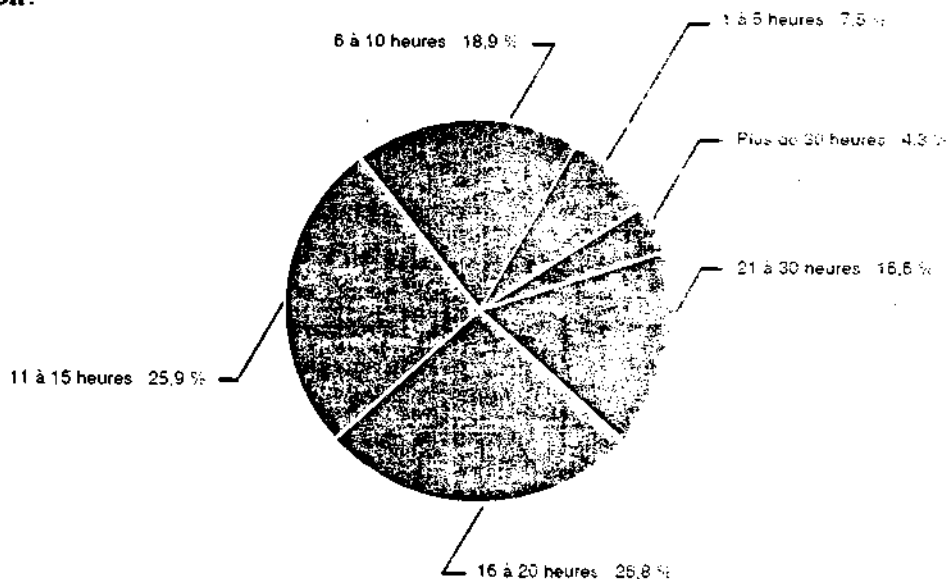
Selon les quelques enquêtes consultées, **la majorité des élèves travaillent moins de 20 heures par semaine et moins de 4 jours par semaine.** Par exemple, à la Commission scolaire de Chambly, on constate que 79,1 % des jeunes du deuxième cycle travaillent moins de 20 heures par semaine¹⁰. Seulement 4,3% des élèves occupent un emploi pendant plus de 30 heures. Néanmoins, **une proportion importante, soit 52,7%, travaillent entre 11 et 20 heures.** Des résultats qui se vérifient à l'analyse des données du Conseil supérieur de l'éducation. Cette enquête nous révèle, par contre, que le pourcentage d'élèves du premier cycle qui travaillent entre 11 et 20 heures diminue

sensiblement pour se situer à 27%. Très peu (6%) travaillent plus de 20 heures par semaine au premier cycle.

Quant au nombre de jours travaillés, on constate que la plus grande proportion des jeunes travaillent entre 2 et 4 jours par semaine. **La majorité ne travaille pas pendant les jours scolaires, exception faite du jeudi soir.**

Figure 3

Répartition des élèves de 2^e cycle du secondaire travaillant à temps partiel selon le nombre d'heures travaillées par semaine



Bien que préoccupant, le travail de nuit ne semble pas très répandu. Selon l'enquête à la Commission scolaire de Chambly, ce type de travail concerne 11,3% des élèves de deuxième cycle. Pour la majorité (74,8%), il s'agirait d'un travail qui se prolonge de une à trois heures après 22 heures, pour une ou deux nuits par semaine. Pour beaucoup, il pourrait s'agir de gardiennage. Parmi ceux et celles qui travaillent après 22 heures, seulement 1,3% exerce leur emploi pendant une période consécutive de 8 heures.

Autre tendance caractéristique: **le nombre de jours et d'heures travaillés pendant la semaine augmente avec le degré de scolarité.**

Par exemple, on a constaté à la Commission scolaire de Chambly que les élèves travaillant plus de 15 heures comptent pour 38,2% en 3^e année du secondaire, 47,3% en 4^e année du

Plus de la moitié des élèves du 2^e cycle du secondaire travaillent entre 11 et 20 heures par semaine

Source: CHAMPAGNE, Nicole. L'incidence du travail à temps partiel sur le rendement scolaire, p. 79

10. CHAMPAGNE, Nicole. Op. cit., tableau 13, p. 79

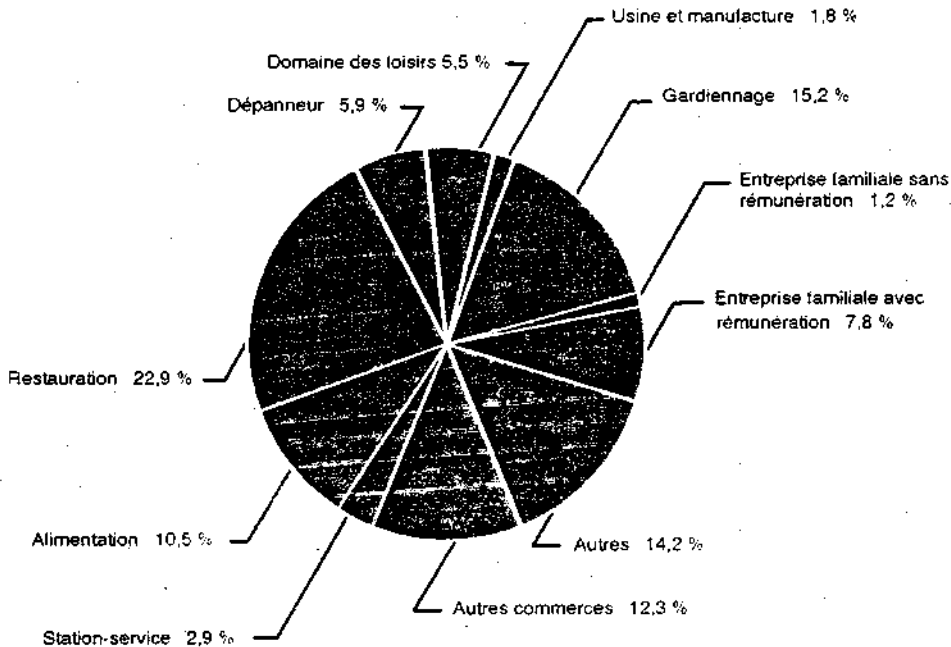
secondaire et 53,9% en 5^e année du secondaire. L'enquête révèle aussi que près de 60% travaillent 3 à 4 jours par semaine en 5^e année du secondaire, alors qu'ils sont environ 40% à le faire en 3^e année du secondaire.

Il faut aussi noter que **les garçons ont tendance à travailler plus de jours et plus d'heures par semaine que les filles**. Toujours selon la même enquête, seulement 2,7% des filles travaillent six ou sept jours, alors que c'est le cas pour 11,6% des garçons. À l'inverse, les filles sont plus nombreuses à travailler 3 jours par semaine, soit 36,9% contre 25,7% chez les garçons. Quant aux heures travaillées, 51,2% des garçons travaillent plus de 16 heures comparativement à 44,5% des filles.



Figure 4

Répartition des élèves de 2^e cycle du secondaire travaillant à temps partiel selon le type d'emploi



5. OÙ TRAVAILLENT LES JEUNES ?

La progression des emplois à temps partiel dans certains domaines du secteur tertiaire a profité aux jeunes travailleuses et travailleurs étudiants.

Les jeunes travaillent surtout dans le domaine de la restauration. Le gardiennage, le commerce de détail et le secteur de l'alimentation rejoignent aussi beaucoup de jeunes.

On les retrouve en grand nombre dans la restauration et le commerce de détail. Ainsi, les boutiques, les magasins d'alimentation, les dépanneurs, les stations-service comptent beaucoup sur la main-d'œuvre étudiante. Certains

Source: CHAMPAGNE, Nicole. *L'incidence du travail à temps partiel sur le rendement scolaire*, p. 63.

jeunes ont aussi la possibilité de travailler dans l'entreprise familiale, que ce soit une ferme, un commerce ou autres. Enfin, les emplois traditionnels des adolescents et adolescentes sont encore en vogue, surtout chez les plus jeunes : garder les enfants, distribuer les journaux, tondre les pelouses, dégager les entrées pendant l'hiver.

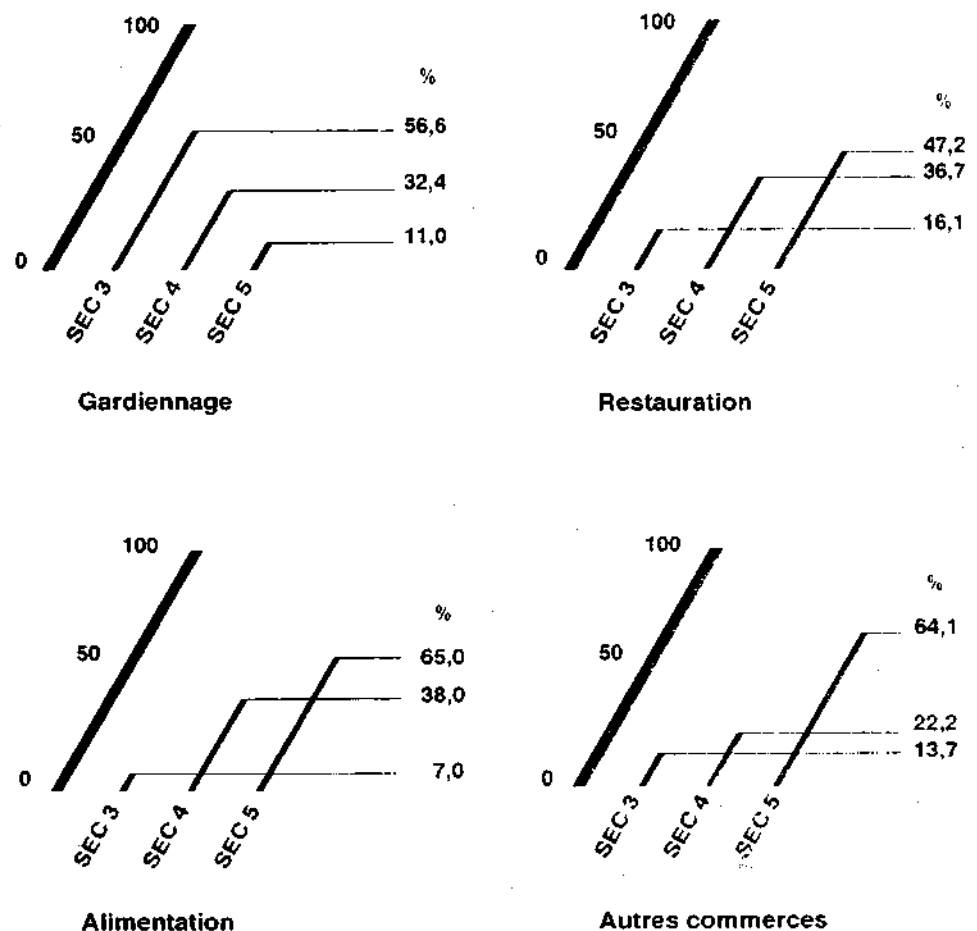
Peu d'études portent sur les types d'emploi occupés par les étudiants et étudiantes. Les données recueillies auprès des élèves de la Commission scolaire de Chambly fournissent néanmoins un portrait des types d'emploi occupés.

On constate aussi qu'à mesure que les élèves progressent dans leur scolarité, le type d'emploi qu'ils occupent évolue. Ainsi, alors qu'une majorité des plus jeunes s'adonnent au gardiennage, cette activité ne rejoint presque plus d'élèves de la 5^e année du secondaire. À l'inverse, peu d'élèves de la 3^e année du secondaire occupent un emploi dans les secteurs du commerce de détail, de la restauration ou de l'alimentation. Chez les élèves de la 5^e année du secondaire, ces proportions augmentent sensiblement.

Enfin, il faut voir que le marché du travail «étudiant» est aussi empreint des stéréotypes traditionnels en matière d'emploi. **Les filles se retrouvent principalement dans des emplois traditionnellement féminins.** On constate, par exemple, qu'elles conservent encore le monopole du gardiennage. Elles sont aussi plus nombreuses dans la restauration et le commerce de détail, alors que l'alimentation, les stations-service, les dépanneurs, le loisir, les entreprises familiales sont davantage investis par les garçons.

Figure 5

Répartition des élèves de 2^e cycle du secondaire travaillant à temps partiel selon le degré scolaire - certains emplois

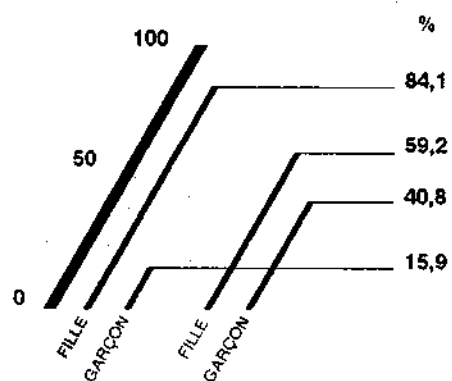


Le type d'emploi occupé par les jeunes varie d'un degré scolaire à l'autre. Par exemple, le gardiennage rejoint une majorité d'élèves en 3^e année du secondaire, alors que seulement 11 % des jeunes font cette activité en 5^e année du secondaire. À ce niveau, ils occupent majoritairement des emplois dans le commerce et l'alimentation.

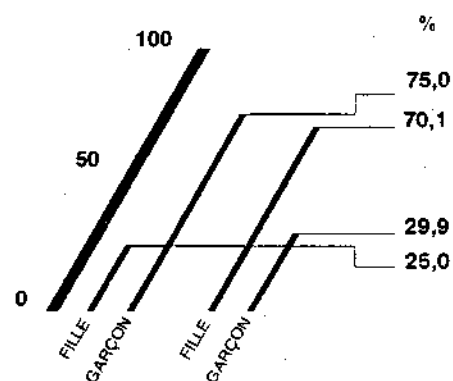
Source: CHAMPAGNE, Nicole, *L'incidence du travail à temps partiel sur le rendement scolaire*, p. 63

Figure 6

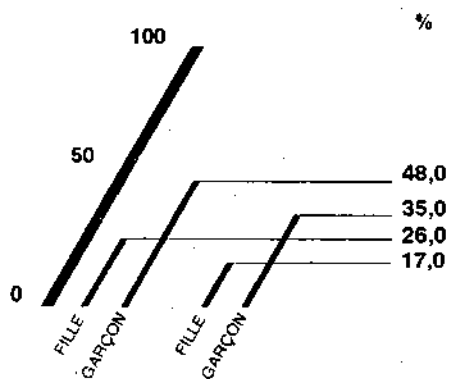
Répartition des élèves de 2^e cycle
du secondaire travaillant à temps
partiel selon le sexe
- certains emplois



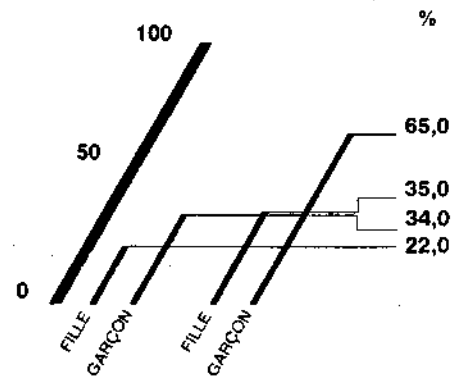
Gardiennage Restauration



Station-service
Autres
commerces



Entreprise
familiale Domaine
des loisirs



Dépanneur Alimentation

Les filles occupent généralement des emplois
traditionnellement féminins.

Source: CHAMPAGNE, Nicole. *L'incidence du travail à temps
partiel sur le rendement scolaire*, p. 63

6. COMBIEN GAGNENT LES JEUNES ?

Il est difficile de déterminer le revenu moyen des jeunes travaillant à temps partiel pendant les études. Beaucoup de facteurs entrent en ligne de compte, comme la durée du travail et le type d'emploi. Et les études ne sont pas très poussées à ce chapitre.

Néanmoins, l'étude de Nicole Champagne nous fournit quelques indices intéressants. Selon son enquête, environ 30% des élèves gagnent moins de 50\$ par semaine, 40% gagnent entre 50\$ et 100\$ et un autre 30%, plus de 100\$¹¹. Quant au salaire horaire, les résultats révèlent que le quart des jeunes sont rémunérés au salaire minimum. Près de la moitié (46,1%) gagnent plus que ce salaire, alors que 26% n'obtiennent pas le salaire minimum.

Évidemment, comme ils travaillent généralement plus, **les élèves plus âgés gagnent davantage par semaine**. L'enquête de Nicole Champagne démontre qu'il en est de même concernant le salaire horaire : 27,7% des élèves de la 3^e année du secondaire gagnent plus que le salaire minimum, alors que cette proportion s'élève à 44,7% en 4^e année du secondaire et à 58,7% en 5^e année du secondaire.

Enfin, **les filles gagnent généralement moins que les garçons**. Selon l'enquête de Nicole Champagne, seulement 19,5% des garçons gagnent moins que le salaire minimum, alors que c'est le cas de 32,4% des filles qui travaillent. **Les garçons sont aussi plus nombreux à gagner un salaire hebdomadaire plus élevé** : 35,9% des garçons comparativement à 21,7% des filles gagnent plus de 100\$. Les proportions sont inversées pour les salaires inférieurs à 50\$ par semaine. Le fait que les garçons aient un meilleur salaire horaire, le type d'emploi qu'ils occupent et le fait qu'ils travaillent plus que les filles

viennent expliquer, en partie, les différences de revenus. Mais, il semble bien que, dès l'adolescence, les jeunes filles soient confrontées à l'inégalité des revenus entre les femmes et les hommes.

7. ET LE TRAVAIL AU NOIR ?

Beaucoup d'inquiétudes, par ailleurs, sont soulevées à l'égard de la prolifération du travail « au noir » chez la jeune main-d'œuvre étudiante. De par sa nature même, il est toutefois difficile d'en mesurer l'ampleur. Les résultats de l'étude de Nicole Champagne révèlent qu'environ le quart des jeunes interrogés gagneraient moins que le salaire minimum. On ne peut pas, par contre, affirmer que le quart des élèves travailleraient « au noir ». Certains emplois traditionnels de jeunes, comme le gardiennage, échappent à ces dispositions légales. Or, selon la même enquête, 15% des jeunes, des filles en grande majorité, font du gardiennage. Le 10% résiduel correspondrait-il à la proportion de jeunes employés illégalement par des entreprises peu soucieuses des lois ? L'enquête ne nous permet pas une telle interprétation, mais elle peut tout de même suggérer cette hypothèse.

Actuellement, les études n'autorisent pas non plus à conclure que le recours au travail « au noir » par les entreprises serait plus important chez ces jeunes que chez l'ensemble des travailleurs et travailleuses. Il reste toutefois que l'on doit demeurer vigilant sur cette question, surtout lorsque de telles pratiques peuvent conduire à des abus et à certaines formes d'exploitation des jeunes. Surtout qu'à bien des égards, beaucoup de jeunes connaissent mal les lois régissant le marché du travail, ce qui peut contribuer à exacerber les problèmes. ▲

11 Ibid. tableau 16, p. 87

Chapitre 2

POURQUOI LES JEUNES TRAVAILLENT-ILS PENDANT LEURS ÉTUDES SECONDAIRES ?

1. LES MOTIFS INVOQUÉS PAR LES JEUNES

Les jeunes veulent travailler. Ils sont à peu près 50% à le faire et s'ils le pouvaient, ils seraient bien plus nombreux. Car le désir de travailler ne se concrétise pas toujours, souvent faute d'emploi. À la Commission scolaire de Chambly, par exemple, on estime que la proportion d'élèves travaillant à temps partiel atteindrait 77% au deuxième cycle si tous ceux et celles qui le désirent, s'étaient trouvé un emploi¹². Selon l'enquête du Conseil supérieur de l'éducation, cette proportion atteindrait 72% au deuxième cycle et 67% au premier cycle¹³.

Plusieurs se demandent pourquoi un tel désir d'accéder de plus en plus jeune au marché du travail? Certains jugent comme bien matérialistes les raisons des jeunes de travailler pendant leurs études. Plus matérialistes, en tout cas, que celles des adolescents et adolescentes d'hier qui travaillaient davantage pour soutenir leur famille et payer leurs études.

S'il est vrai que les jeunes d'aujourd'hui travaillent d'abord pour participer à la société de consommation, on constate par ailleurs qu'ils accordent la même importance à des raisons de nature psychologique, comme le sentiment d'autonomie et de liberté, le développement de leur personnalité



« Nous vivons dans une société de consommation. Ainsi, les prix ne cessent de grimper et n'épargnent personne. Comment un adolescent sans emploi peut-il subvenir à ses besoins ? [...] Avec son salaire, il peut combler ses besoins souvent jugés accessoires par ses parents. » (Sonya H.)

¹² Ibid. p 53

¹³ Voir note 5, ci-dessus

et leur valorisation personnelle et sociale. Les jeunes travaillent aussi pour des raisons plus pragmatiques en lien, notamment, avec leur avenir. Certains travaillent aussi pour s'occuper et avoir une vie sociale.

Consommer au même titre que les adultes

Il n'y a pas de doute, les jeunes travaillent pour s'acheter des biens de consommation, vêtements à la mode, disques, etc., et se payer des sorties, cinéma, restaurant, etc. Ils recherchent donc un revenu d'appoint pour leurs dépenses personnelles, dépenses que leur famille ne peut ou ne veut pas totalement assumer. D'ailleurs, les jeunes sont souvent très lucides à l'égard de la société de consommation dans laquelle ils vivent.

Se sentir libre et autonome

À travers ce besoin de consommer s'exprime aussi un autre besoin : celui d'être autonome financièrement vis-à-vis de leurs parents. Ne pas avoir à quêmander constamment de l'argent ou à négocier régulièrement l'achat de certains biens avec les parents revêt une importance capitale pour plusieurs jeunes. Le salaire obtenu prend alors une signification spéciale. Il devient synonyme de liberté. Dans l'optique des jeunes, l'argent gagné permet aussi l'expression d'un certain pouvoir, un pouvoir étroitement associé d'ailleurs à l'acquisition d'un statut social.

Développer sa personnalité et se sentir quelqu'un

Les jeunes ne se lancent pas dans le travail uniquement pour des raisons liées à la consommation. Ils y voient une source importante de développement personnel et d'épanouissement. Aussi, sont-ils nombreux à travailler parce qu'ils considèrent que cela leur permet de développer des

« En plus d'acquérir une certaine expérience sur le marché du travail, les jeunes rencontrent parfois des gens importants, ils se font des contacts. » (Érica S.)

« Le petit salaire, chaque semaine, permet aussi de faire des économies qui seront grandement utiles plus tard. » (Isabelle T.)

« Notre besoin d'indépendance. C'est la chose la plus importante pour chacun de nous. Quels jeunes ne sont pas « tannes » de demander de l'argent à leurs parents pour une sortie ? Aujourd'hui, quand on ne travaille pas, on n'a pas d'argent et on ne peut pas être indépendant. » (Isabelle P.)

« Vous attendez patiemment à la file chez MacDonald [...] Debout devant la caisse. [...] qui apercevez-vous ? Un personnel composé de jeunes. Eux aussi sont assez matures pour occuper un emploi [...]. N'est-ce pas pour eux l'occasion de se donner un statut social ? » (Julie M.)

« [...] pour retrouver une certaine fierté ou satisfaction personnelle dans un emploi où ils ont des responsabilités importantes. » (Marjorie B.)

qualités personnelles importantes, comme leur autonomie et leur sens des responsabilités. Plusieurs avouent qu'ils y recherchent la valorisation, l'impression d'être utile, celle d'acquiescer un statut social.

Des raisons plus pragmatiques

Les jeunes appréhendent aussi les difficultés économiques qui pourraient surgir dans leur avenir plus ou moins immédiat. Le taux de chômage touchant les diplômés, la rareté des emplois d'été, le coût des études post-secondaires sont des questions qui préoccupent les jeunes. Aussi, plusieurs affirment travailler pour acquiescer de l'expérience de travail. Ils sont convaincus que cette expérience contribuera à faciliter leur insertion future sur le marché de l'emploi.

Être en mesure de conserver le même emploi l'été suivant s'avère également une raison de travailler pendant l'année scolaire. Faire les économies nécessaires pour poursuivre des études supérieures figure aussi au nombre des raisons invoquées par les jeunes.

Enfin, soulignons que selon les enquêtes consultées, une faible proportion de jeunes disent travailler pour subvenir à leurs propres besoins. Toutefois, le motif «aider financièrement ma famille» est plus ambigu. Les résultats divergent d'une enquête à l'autre. Dans un milieu socio-économique «moyen», on retrouve des proportions assez importantes (20% à 30%) de jeunes travaillant dans ce but, alors que dans un milieu plutôt défavorisé, seulement 8% disent travailler pour cette raison. L'enquête du Conseil supérieur de l'éducation parle de 4%. Néanmoins, peu importe comment est interprétée la notion d'aide aux parents, il reste qu'un certain nombre de jeunes sont conscients de travailler pour alléger, d'une façon ou d'une autre, le fardeau financier de leur famille.

Occuper son temps libre et avoir une vie sociale

Enfin, certains jeunes avouent aussi travailler pour occuper leur temps libre et avoir une vie sociale. Dans un sondage mené à la polyvalente Pointe-aux-Trembles de Montréal, on constate, par exemple, qu'à la question «Comment considérez-vous votre emploi?», 17% des élèves, ont répondu «comme un loisir», 52% «un peu comme un loisir»¹⁴. Certains jeunes interviewés dans le cadre des magazines télévisés ont eu aussi ce

« Ils [les jeunes] ont besoin d'un travail pour leur permettre de s'occuper dans leur temps libre... »
(Isabelle P.)

« Un travail, c'est l'occasion de se faire de nouveaux amis. Habituellement, une complicité s'installe entre confrères de travail... » (Sonya M.)



type de réflexion. Le travail devient donc pour les jeunes un lieu de socialisation qui s'ajoute ou supplée, dans certains cas, à ceux de l'école, de la famille et du groupe de pairs.

14 Données non publiées provenant d'un sondage mené auprès des élèves de la 5^e année du secondaire de la polyvalente Pointe-aux-Trembles, en avril 1990.

Figure 1

Raisons de détenir un emploi chez les élèves de 2^e cycle de l'école secondaire Pierre-Dupuy de Longueuil

RAISONS DE DÉTENIR UN EMPLOI	%
Pouvoir me payer des vêtements ou des effets personnels	87,3
Pouvoir développer mon sens des responsabilités	85,0
Pouvoir développer une plus grande autonomie	84,4
Pouvoir me payer des sorties (cinéma, discothèques ...)	81,7
Acquérir une expérience du marché du travail	71,5
Être financièrement indépendant face à mes parents	68,9
Pouvoir garder cet emploi durant l'été	61,5
Faire des économies pour pouvoir poursuivre mes études	49,5
Pouvoir m'acheter une auto	47,6
Pouvoir pratiquer mon sport favori	46,1
Acquérir l'expérience dans un métier en relation avec mon orientation professionnelle	36,7
Pour me faire des amis	36,1
Pour connaître de plus près le monde des adultes	34,4
Aider financièrement mes parents	30,0
Pour occuper mes temps libres	25,6
Pour m'acheter un système de son ou des instruments de musique	23,8
Pouvoir me payer des cours	23,4
Pouvoir m'acheter une moto	18,9
Pouvoir m'acheter des cigarettes, de l'alcool, etc.	17,9
Payer mon loyer et mon alimentation	8,9
Quitter l'école le plus tôt possible	5,0
Faire comme les autres jeunes de mon âge	5,0

Source : LEPINE, Nicole. *Besoin de détenir un emploi chez les adolescents au secondaire*, p. 64

2. D'AUTRES FACTEURS EXPLICATIFS

L'analyse du phénomène du travail à temps partiel ne peut pas toutefois se limiter aux raisons de travailler invoquées par les jeunes. Le contexte économique et social vient aussi marquer cette évolution.

Des modes de vie imposés par la société de consommation

Le Québec est désormais une société postindustrielle: communications de masse, consommation accrue de biens et services, économie tertiaire, transformations sociales importantes, dont l'entrée massive des femmes sur le marché du travail et l'élargissement de la classe moyenne, ont marqué les dernières décennies. De nouveaux modes de vie se sont imposés, des standards de consommation aussi. Jeunes ou vieux, personne n'y échappe vraiment. Les jeunes fréquentant aujourd'hui l'école secondaire sont nés dans cette effervescence. Les modèles qu'ils côtoient et ceux que leur propose la publicité sont ceux qu'ils veulent imiter et même dépasser. Le seul moyen d'y arriver: l'argent. Comment en avoir? Les parents ne peuvent ou ne veulent, dans beaucoup de cas, suffire à la demande. La solution qui se présente aux jeunes: travailler et gagner suffisamment d'argent pour combler leurs besoins grandissants.

Reconnu par ailleurs comme le groupe le plus tributaire des «modes», il n'est pas étonnant de constater que les jeunes constituent un public cible privilégié en matière de publicité. D'autant plus qu'ils sont de plus en plus nombreux à disposer de revenus de travail. Aussi, plusieurs entreprises reconnaissent-ils en eux non seulement un marché important pour des produits qui leur sont adressés particulièrement, mais aussi un facteur d'influence notoire sur les dépenses familiales. À la demande de

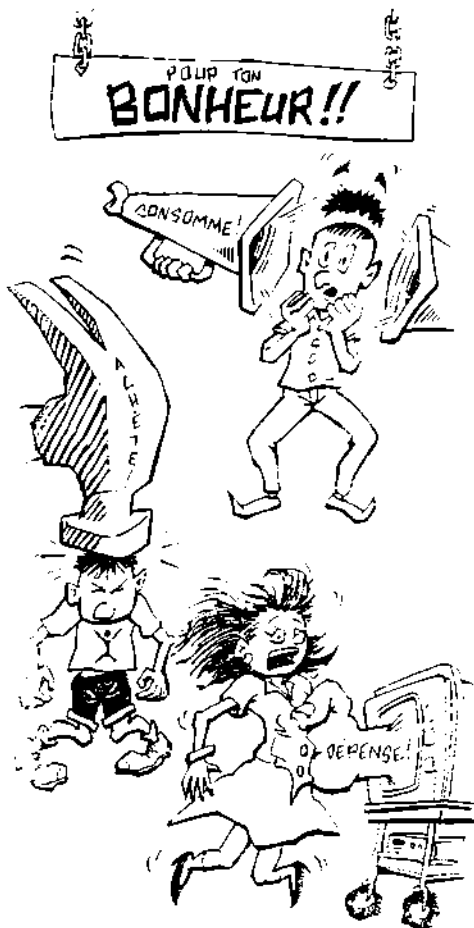
ces entreprises, des firmes spécialisées analysent de plus en plus les comportements de ces jeunes consommateurs et consommatrices. On scrute leurs valeurs, leurs façons de vivre et



de dépenser, etc. Pourtant, au Québec, on connaît encore mal le marché potentiel représenté par les jeunes, les adolescents et adolescentes particulièrement. Il est actuellement difficile de chiffrer l'étendue réelle de leur pouvoir d'achat.

Aux États-Unis, on a démontré que les jeunes constituent une part très importante de marché pour certains produits leur étant spécifiquement destinés. Un marché d'autant plus intéressant pour les entreprises que ces produits ont généralement connu une hausse de prix fulgurante. Hausse qui, de surcroît, a été supérieure à l'inflation. Une étude rapportée par le «Wall Street Journal» sur une quinzaine de produits destinés aux jeunes révèle, qu'entre 1975 et 1980, les prix avaient augmenté de 38%¹⁵. Pendant la même période, l'indice des prix à la consommation avait grimpé de 26%. Par contre, on a constaté que les allocations versées aux adolescents et adolescentes par les

15 GREENBERGER, E. et L. STEINBERG *When Teenagers Work...*, New York, Basic Books Inc., 1986, p. 26



« Les temps sont durs pour tout le monde. C'est souvent cela qui fait tourner la balance des parents vers un emploi à temps partiel pour les adolescents. » (Frédéric T.)

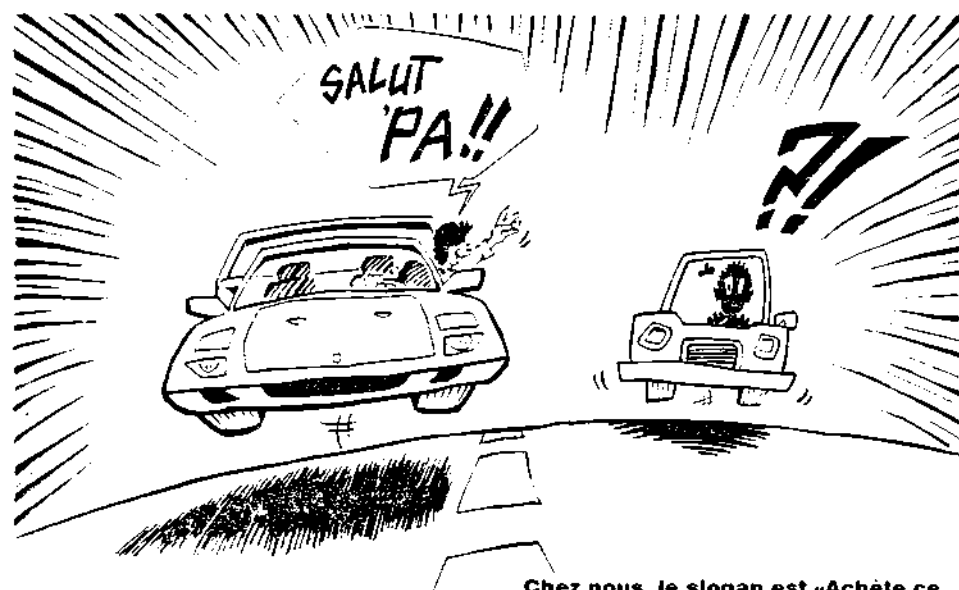
parents avaient, en revanche, peu augmentées. Il en était de même des salaires accordés pour les emplois traditionnels comme le gardiennage ou la livraison de journaux.

Les parents : quand la raison et l'argent se rencontrent

De façon générale, on constate que les parents ont une attitude de relative ouverture à l'égard du travail rémunéré de leurs enfants. Des données recueillies à la Commission scolaire de Chambly révèlent que la majorité (70%) des parents des élèves qui travaillent accepte et même encourage cette activité¹⁶.

On ne peut nier que le travail des jeunes permet le soulagement d'un certain fardeau financier. Avec la baisse de leur pouvoir d'achat, les soubresauts de l'économie et leurs aspirations élevées en matière de consommation, les familles « moyennes », par exemple, seraient de moins en moins en mesure de combler les besoins grandissants de leurs enfants.

Sans parler des familles plus défavorisées. Rappelons que l'incidence de la pauvreté atteignait 14,2% en 1988 chez les familles québécoises



Chez nous, le slogan est « Achète ce que tu veux, mais ne me demande pas un cent. » (Frédéric T.)

¹⁶ CHAMPAGNE, Nicole Op. cit., p. 99

IMBATTABLE du hot-dog et de la frite fraîche

chaîne de
restaurants-minute
bien connue

*C'est des repas à petits prix
et aussi
une opportunité de travail
pour vous les jeunes*

85 restaurants
à travers
le Québec

Source : Annonce parue dans Le Magazine Jeunesse d'avril 1992, publié par le Salon international de la jeunesse en collaboration avec le ministère de l'Éducation, p. 7

avec enfants¹⁷. La situation est encore plus dramatique (40,9%) dans les familles à un seul parent, la mère dans 85% des cas. Précarité du travail, présence importante des femmes dans les ghettos d'emplois féminins, double tâche, iniquité salariale entre hommes et femmes, difficultés de perception des pensions alimentaires sont les principales causes des difficultés économiques que peuvent vivre ces femmes responsables de famille. Dans ces familles aux revenus modestes, souvent sous le seuil de faible revenu, il ne fait aucun doute que le support des jeunes pouvant assumer leurs propres dépenses permet de soulager un lourd fardeau financier.

Pour beaucoup de parents, l'ambiguïté face à la question du travail demeure importante. La valeur formatrice qu'on accorde au travail, le degré plus ou moins élevé de valorisation des études dans les familles, l'inconscience ou l'ignorance des parents quant aux impacts du travail et le désir de responsabiliser les enfants peuvent, en partie, expliquer cette ambiguïté. Ambiguïté qui se transforme en une attitude d'ouverture chez beaucoup parents, une fois le fardeau financier mis dans la balance.

Un marché du travail accueillant pour la main-d'œuvre étudiante

Le développement important du secteur tertiaire et la flexibilité croissante exigée de la main-d'œuvre par les entreprises, flexibilité caractérisée principalement par le recours aux emplois précaires ou aux postes à temps partiel, ont certes contribué à la création d'une « filière étudiante » au sein du marché du travail.

Main-d'œuvre d'appoint fiable, flexible, disponible aux heures d'affluence, peu exigeante en matière salariale, non syndiquée ou non syndicable, s'accommodant bien du temps partiel et des contrats tempo-

raires, les étudiants et étudiantes sont devenus une main-d'œuvre recherchée par nombre d'entreprises, non seulement en été, mais au cours de l'année scolaire. Ils occupent généralement des emplois peu qualifiés, faiblement rémunérés, rarement en lien avec leurs études, principalement dans les secteurs du commerce de détail ou de la restauration.

Bien qu'ils demeurent nombreux à rechercher un emploi à temps partiel, ceux et celles qui désirent travailler semblent néanmoins bénéficier d'un marché où l'offre se maintient relativement, dans certains domaines à tout le moins. La nature même des emplois offerts, le peu d'intérêt qu'ils suscitent auprès des personnes à la recherche d'emploi à plein temps et, dans certains cas, le roulement important de personnel qu'on y retrouve pourraient être en partie responsables de cette relative disponibilité d'emplois en faveur des étudiants et étudiantes. ▲

¹⁷ Conseil canadien de développement social. Pour une politique familiale holistique orientée vers la lutte à la pauvreté, tableau 3, p. 4

Chapitre 3

LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL PENDANT LES ÉTUDES : DES IMPACTS ENCORE À ÉVALUER

Le phénomène commence à soulever des inquiétudes. Dans différents milieux, on s'interroge sur les impacts que peut avoir le travail à temps partiel pendant les études secondaires.

Au Québec, peu de recherches ont été menées jusqu'ici sur les impacts du travail rémunéré pendant l'année scolaire, à la différence des États-Unis où les chercheurs s'y sont engagés en plus grand nombre et depuis plus longtemps. Les recherches québécoises portent davantage sur les conséquences sur le plan scolaire. Baisse du rendement scolaire, absentéisme plus élevé, incitation à abandonner les études, participation réduite aux activités parascolaires figurent parmi les impacts négatifs les plus appréhendés.

Mais que connaît-on vraiment des impacts du travail à temps partiel pendant les études secondaires? Ce chapitre présente l'état de la recherche. Quand cela a été possible, la perception des jeunes face aux impacts est aussi mise en parallèle.

1. LES IMPACTS SUR LE PLAN SCOLAIRE

Le rendement scolaire

Encore une fois, l'étude de Nicole Champagne nous fournit des données intéressantes. Elle analyse

particulièrement l'effet du travail à temps partiel sur le rendement scolaire.

D'après les résultats de son enquête, les élèves qui travaillent ont un taux d'échec de 6% supérieur à ceux et celles qui ne travaillent pas¹⁸. Mais le nombre d'heures travaillées n'est pas pris en compte.

Elle a, par contre, considéré cette variable dans l'analyse des résultats scolaires. Elle a constaté qu'effectivement, il peut y avoir une certaine incidence entre le nombre d'heures consacrées au travail à temps partiel et les notes obtenues. Au-delà de 16 heures par semaine, les résultats scolaires des élèves diminuent proportionnellement au nombre d'heures qu'ils travaillent. Ceux et celles qui consacrent plus de 21 heures à un emploi ont assurément une moyenne plus faible que les autres. Toutefois, les élèves qui consacrent entre 1 et 10 heures à un travail à temps partiel obtiennent des notes supérieures à tous les élèves, y compris ceux et celles qui ne travaillent pas.

Son analyse l'amène à conclure que «le seuil en deçà duquel les élèves peuvent occuper un travail à temps partiel sans nuire ostensiblement à leurs études serait d'environ quinze heures par semaine»¹⁹. À ce chapitre, la documentation américaine sur la question parle davantage d'un seuil critique de 20 heures par semaine.

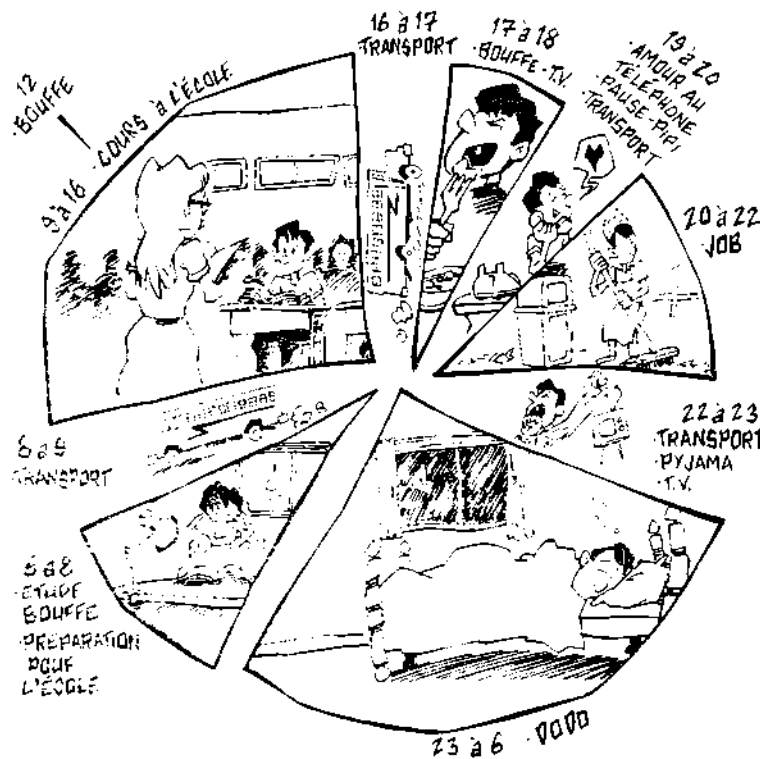
18. CHAMPAGNE, Nicole. *Op. cit.*, p. 109

19. *Ibid.*, p. 121

« La plupart des étudiants sont assez autonomes pour planifier leur temps entre les études, le travail et les loisirs. Si le temps est bien géré, il ne peut y avoir d'inconvénients [...] au point de vue des études et des loisirs. » (Éric T.)

Mais le rendement scolaire est aussi relié au nombre d'heures accordées à l'étude. Or, le nombre d'heures consacrées à cette activité semble très peu influencé par le nombre d'heures consacrées à un emploi. Selon l'enquête de Nicole Champagne, qu'ils travaillent ou non, plus de la moitié des élèves consacrent à l'étude moins de 3 heures par semaine. Des résultats corroborés par l'étude du ministère de l'Éducation sur les habitudes de vie des élèves du secondaire qui conclut que 52,6% d'entre eux consacraient moins de 3 heures par semaine aux travaux scolaires²⁰.

Les jeunes non plus ne sont pas convaincus des conséquences négatives de leur travail sur leur rendement scolaire. Toujours dans l'enquête à la Commission scolaire de Châtigny, on a demandé aux élèves dans quelle mesure leur travail à temps partiel influençait leur vie scolaire. La majorité des élèves ont répondu qu'ils ne trouvaient pas incompatible le fait de travailler en même temps qu'ils étudient. La plupart considèrent que cela ne touche pas ou peu leur capacité de suivre attentivement leurs cours, de remettre leurs travaux à temps, d'obtenir de bons résultats, d'étudier ou de bien préparer leurs examens²¹.



Le décrochage scolaire

Les liens entre le travail à temps partiel et le décrochage scolaire inquiètent beaucoup. Dans le milieu gouvernemental, notamment, on n'hésite pas à associer travail et abandon scolaire. Les enquêtes québécoises sur le travail rémunéré pendant les études ne permettent pas vraiment d'établir la nature du lien entre le travail et l'abandon scolaire. Toutefois, une enquête du ministère de l'Éducation, menée auprès de décrocheurs et décrocheuses, fournit des indices en regard des effets du travail rémunéré sur la décision de quitter prématurément l'école.

Il y est mentionné que parmi les jeunes ayant abandonné l'école, 55,5% ne travaillaient pas à temps partiel pendant leurs études²². Cependant, ceux et celles qui ont abandonné travaillaient plus que l'ensemble des élèves. Près de 65%, surtout des garçons, travaillaient plus de 15 heures par semaine. Par contre, cette donnée ne permet pas de dire qu'ils ont décroché parce qu'ils travaillaient trop. Travaillaient-ils davantage parce que l'école ne les intéressait plus? Ces jeunes trouvent-ils dans leur travail la

Que l'on consulte les études américaines ou québécoises, il semble qu'il n'y ait pas de conclusions unanimes relativement aux impacts négatifs du travail à temps partiel sur le rendement scolaire. L'unanimité réside toutefois sur l'augmentation des risques pour les jeunes dont le nombre d'heures de travail dépasse un seuil critique (15 à 20 heures/semaine).

20. Les habitudes de vie. Op. cit. tableau 19, p. 23.

21. CHAMPAGNE, Nicole. Op. cit., tableau 18, p. 92.

22. POLETTE, Michèle. L'école. L'acte d'en sortir mais difficile d'y revenir. Québec, MEQ, décembre 1991, p. 25.

valorisation et l'estime de soi qui leur ont souvent fait défaut dans leur cheminement scolaire?

Quant aux raisons d'abandonner l'école, le motif le plus souvent invoqué par les jeunes est « le goût du travail ». Il est toutefois souligné que « [...] le motif « j'avais le goût de travailler » n'est pas l'unique raison d'abandon. C'est souvent le motif rationnel qu'un jeune donne à la suite des difficultés scolaires qu'il a vécues et qui l'amènent à trouver une porte de sortie pour aller chercher des compensations positives à sa vie²³ ».

En regroupant par thème les motifs invoqués par les jeunes lors de cette enquête, on constate que les raisons liées aux difficultés scolaires constituent en fait le principal motif d'abandon: 43,2% des jeunes ont abandonné en raison de difficultés scolaires et 24,8%, pour des motifs liés au travail (goût de travailler et besoin d'argent).

Peut-on supposer que les jeunes qui travaillent aiment moins l'école et qu'ils sont davantage enclins à la quitter prématurément en raison de l'attrait du marché du travail? L'enquête de Nicole Lépine à la polyvalente Pierre-Dupuy de Longueuil s'est intéressée à cette question. Les données recueillies démontrent qu'il n'y a pas de différence significative entre les jeunes qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas. Ainsi, 45,7% de ceux et celles qui ont un emploi disent apprécier l'école, contre 47,4% chez les autres²⁴.

Dans cette enquête, on note aussi que parmi les raisons de détenir un emploi, 5% des élèves consultés disent trouver important d'avoir un emploi pour pouvoir quitter l'école le plus tôt possible. Ce qui concorde avec les résultats d'une étude américaine qui révèle que 5,7% des élèves invoquent cette raison.

Dans l'état actuel des connaissances, il est difficile de conclure qu'il y ait un lien significatif entre l'abandon scolaire et le travail rémunéré. D'une part, la recherche est incomplète pour mesurer cet impact et, d'autre part, il est reconnu que le décrochage est un phénomène aux causes multiples. Souvent, cela remonte à des difficultés scolaires connues dès le primaire. Cela peut aussi provenir de problèmes d'ordre familial ou personnel. La difficulté de l'école à soutenir adéquatement ces jeunes peut aussi être un facteur. Dès lors, on peut dire que l'hypothèse selon laquelle le travail conduit au décrochage scolaire n'est pas la meilleure piste pour tenter d'expliquer le problème de l'abandon scolaire et, surtout, d'y apporter des solutions. D'autant plus que c'est seulement depuis 1986 qu'on a vu le taux d'abandon scolaire s'accroître, notamment, en raison de la hausse de la note de passage au niveau secondaire. Rappelons que le taux actuel se situe en deçà de celui qui prévalait il y a une quinzaine d'années, époque où le travail rémunéré n'était pas si répandu qu'aujourd'hui. N'est-il pas plus réaliste de croire qu'une fois le processus de décision de quitter l'école enclenché, les jeunes se mettent à investir de plus en plus de temps et d'intérêt dans l'activité de rechange qui s'offrira à eux en sortant de l'école: le travail rémunéré. Dans ce cas, est-ce vraiment le travail qui est en cause?

Car les jeunes sont généralement conscients qu'un travail abusif peut compromettre leurs chances d'accéder à un diplôme, notamment parce qu'ils risquent d'accumuler des échecs.

« Les parents, professeurs et directeurs pensent qu'un emploi à temps partiel nuit aux résultats scolaires. C'est certain que l'étudiant travaillant de nuit [...] ne sera pas très motivé le matin en classe. Mais l'étudiant travaillant le jeudi, vendredi et samedi soir ne s'en portera pas plus mal le lundi matin. » (Amélie P.)

« [...] lorsque l'adolescent attache trop d'importance à son emploi et qu'il néglige ses études, ça peut devenir dangereux. » (Marcelle B.)

23 Ibid. p. 42

24 LEPINE, Nicole *Besoin de détenir un emploi chez les adolescents du secondaire*, UQAM, 1990, tableau 26, p. 96

Les aspirations professionnelles et la poursuite d'études supérieures

Une autre conséquence appréhendée du travail à temps partiel : la diminution des aspirations professionnelles des jeunes et de leur intérêt à poursuivre des études. Les études québécoises abordent peu cette question.

Néanmoins, plusieurs craignent qu'en raison de la baisse possible de leur rendement scolaire, notamment, les élèves qui ont un emploi aient tendance à s'orienter très tôt vers des options moins exigeantes. Et, par le fait même, qu'ils modifient à la baisse leurs aspirations professionnelles. Peut-être modifient-ils aussi leur décision d'accéder à des études supérieures? Chez certains élèves, la baisse de rendement scolaire pourrait-elle aussi compromettre leur admission à des programmes postsecondaires fortement contingentés?

Ces hypothèses sont difficiles à vérifier. Certains auteurs américains pensent que l'attrait du salaire et la perspective de s'assurer le plus tôt possible d'un revenu stable peuvent contribuer à réduire les aspirations des jeunes, jusqu'au point de décider de ne pas poursuivre des études supérieures. Mais cela se révèle significatif surtout chez les élèves qui occupent un emploi de façon intensive (plus de 20 heures par semaine). Encore que cela se vérifie surtout chez les élèves qui ont un rendement scolaire faible.

Par contre, d'autres chercheurs ont constaté que, confrontés à un travail dont ils sont conscients que les perspectives d'avenir sont limitées, les jeunes sont plutôt incités à poursuivre leurs études dans le but d'accéder à des emplois futurs plus valorisants et intéressants.

Fait étonnant, il semble qu'à ce chapitre, les conséquences seraient différentes selon qu'on soit un garçon ou

une fille. Une étude américaine conclut que, chez les filles, le travail à temps partiel pendant les études contribue à hausser leurs aspirations quant à leur carrière future, alors que ce pourrait être le contraire chez les garçons.

Les jeunes ne sont pas nécessairement convaincus des effets à la baisse sur leurs aspirations professionnelles et sur la poursuite de leurs études. En sont-ils vraiment conscients, diront certains? Probablement plus qu'on ne le pense. Rappelons que plusieurs jeunes travaillent aussi en partie pour payer leurs études. Même s'ils valorisent beaucoup leur travail, plusieurs sont malgré tout conscients qu'ils occupent des emplois «étudiants», aux conditions minimales et précaires, sans grand avenir pour eux.

Ils croient pourtant que l'expérience vaut la peine, notamment pour les avantages que cela peut comporter pour leur insertion professionnelle future. Qu'en est-il justement à ce chapitre?

L'insertion professionnelle

Nombreux sont ceux et celles qui croient que le travail à temps partiel peut avoir un impact positif sur l'insertion professionnelle future des jeunes. En outre, le fait de travailler pendant les études aurait un effet positif sur l'incidence du chômage après les études. Les jeunes qui occupent un emploi auraient également de meilleures chances d'accéder à de «bons» emplois. Ces jeunes seraient aussi susceptibles d'acquérir une meilleure connaissance du monde du travail, ce qui présente des avantages tant pour le développement d'habitudes de travail recherchées des employeurs que pour la création d'un réseau pouvant faciliter l'obtention d'un emploi à la suite des études.



«Les adolescents sont souvent obligés de se contenter de petites besognes ou les salaires laissent largement à désirer. L'adolescent a rarement le choix, il devra se diriger vers les «MacJobs»...»

(Julien L.)

Un groupe de chercheurs québécois a étudié plus particulièrement le processus de transition entre l'école et le marché du travail auprès d'élèves de la 5^e année du secondaire accédant au marché du travail après leurs études. Ils estiment que «l'acquisition d'une expérience de travail avant la sortie de l'école favorise une réduction de l'expérience du chômage pendant la première année de vie professionnelle. Ceci est particulièrement manifeste chez ceux qui combinent les études et le travail salarié pendant leur dernière année scolaire²⁵».

Ces conclusions concordent avec celles de recherches américaines. Mais il faut souligner que l'hypothèse selon laquelle l'insertion professionnelle est facilitée pour ceux et celles qui travaillent pendant leurs études se vérifie avant tout chez les jeunes qui accèdent au marché du travail dès la fin de leurs études secondaires. Les recherches ne permettent pas vraiment d'évaluer si ces impacts positifs se répercutent aussi chez les élèves qui poursuivent des études supérieures.

Des questions se posent à ce chapitre. L'emploi recherché après les études postsecondaires sera-t-il dans le même domaine? L'expérience acquise dans l'emploi à temps partiel sera-t-elle jugée moins pertinente. Cela soulève une autre question: dans quelle mesure les jeunes demeurent-ils dans le segment «étudiant» du marché du travail à la fin de leurs études? Serait-il possible que pour plusieurs d'entre eux, même avec une formation adéquate dans un autre domaine, il soit difficile de quitter l'emploi «étudiant» et d'intégrer un emploi dans leur domaine d'études? La croissance du secteur tertiaire, la pénurie d'emplois dans plusieurs professions, la précarité du marché du travail, le type d'expérience acquise dans l'emploi pendant les études sont autant de facteurs pouvant appuyer

cette hypothèse qui mériterait sûrement d'être étudiée.

Pour les jeunes, il est clair que le travail pendant les études est une façon profitable de se préparer à intégrer le marché du travail après leurs études. Un marché du travail dont ils sont conscients de la difficulté d'accès. C'est pourquoi, ils tentent de s'armer le mieux possible pour être en mesure d'offrir au futur employeur un curriculum vitae qui alliera études et expérience de travail. Plusieurs jeunes sont convaincus qu'entre deux personnes diplômées dans un même domaine, l'employeur choisira celui ou celle qui aura acquis de l'expérience sur le marché du travail pendant ses études. C'est sans doute pourquoi beaucoup de jeunes disent travailler aussi pour acquérir de l'expérience de travail.

L'absentéisme

Y a-t-il un lien entre l'absentéisme à l'école et le travail à temps partiel? Beaucoup de personnes pensent que les élèves qui travaillent ont tendance à s'absenter davantage de leur classe. Il y a peu d'études québécoises qui ont analysé spécifiquement cette question. Par contre, les recherches américaines révèlent unanimement que le travail n'a pas d'impact significatif sur le taux d'absentéisme à l'école. Certains chercheurs ont même constaté que les élèves qui travaillent modérément ne s'absentaient pas plus que ceux et celles qui n'avaient pas d'emploi. Cependant, le taux d'absentéisme a tendance à augmenter chez les élèves qui travaillent plus de 20 heures par semaine.

Beaucoup de jeunes veulent réussir à cumuler études et travail avec succès. S'absenter trop souvent de leurs cours pourrait compromettre ce succès. Les jeunes sont toutefois conscients des abus de certains collègues de classe qui travaillent trop

«[...] ça nous montre ce que c'est de travailler.» (Daniel D.)

«[...] il est de plus en plus difficile de se tailler une petite place dans le monde du travail. Surtout quand on a peu ou pas d'expérience.»

(Érica S.)

25. Cité dans LAPONTE, Jocelyn Op. cit., p. 4

intensivement. Ils remarquent qu'ils s'absentent plus souvent ou qu'ils ont de la difficulté à suivre leurs cours. Ils souhaitent que des ressources puissent les aider. Sur qui peuvent-ils compter?

Les activités parascolaires

La participation aux activités parascolaires peut-elle être compromise pour les élèves qui travaillent? On sait que l'horaire de ces activités entre souvent en conflit avec les heures de pointe du travail des jeunes en dehors de l'école. La chercheuse Nicole Lépine a étudié les impacts du travail à temps partiel sur certains aspects particuliers de la vie à l'adolescence auprès de 316 élèves du 2^e cycle de l'école secondaire Pierre-Dupuy de Longueuil. Elle conclut que l'emploi rémunéré n'influence pas beaucoup la participation des élèves aux activités parascolaires. Selon les données recueillies, 73,3% des élèves qui ne travaillent pas participent très peu à ces activités, contre 79,7% chez ceux et celles qui travaillent²⁶.

Les recherches américaines ne sont guère plus concluantes sur les impacts du travail à temps partiel à ce chapitre. Certaines n'ont trouvé aucune relation significative avec la participation aux activités parascolaires. D'autres concluent que le nombre d'heures consacrées à ces activités diminue substantiellement chez ceux et celles qui occupent un emploi. Cet impact est plus important chez les élèves qui travaillent plus de 20 heures par semaine.

D'ailleurs, les jeunes sont certains que leur travail a peu d'effet à ce chapitre, surtout qu'ils semblent peu nombreux à apprécier les activités parascolaires. Les données recueillies par Nicole Champagne démontrent aussi qu'ils sont une majorité (78,3%) à considérer que leur travail ne compromet pas sérieusement leur participation à cette activité²⁷.

D'autres facteurs que le seul travail à temps partiel sont à considérer dans l'analyse de ce désintéressement des élèves à l'égard de ces activités: le choix des activités, le cadre rigide du transport scolaire ou la disponibilité des ressources d'encadrement, par exemple.

2. LES IMPACTS SUR LE PLAN SOCIAL ET PERSONNEL

Le travail à temps partiel pendant les études n'a pas que des impacts sur le plan scolaire. L'adolescence étant une période importante de développement et d'apprentissage où se prépare l'entrée dans le monde adulte, qu'en est-il des conséquences sur la vie des



adolescents et adolescentes lorsqu'ils sont brusquement transportés dans ce monde par le biais du travail rémunéré?

Le temps libre

Importants facteurs de socialisation et de construction de l'identité, les loisirs revêtent un caractère déterminant dans la période de l'adolescence. Les jeunes qui travaillent s'adonnent-ils autant que les autres à leurs activités préférées: sorties entre amis, pratique de sports, cinéma,

« De toute manière, la majorité des jeunes ne font pas plus de 20 heures par semaine, ce qui leur laisse amplement de temps à consacrer à toute autre activité. »

(Sophie T.)

26 LEPINE Nicole Op. cit., p. 75

27 CHAMPAGNE Nicole Op. cit., tableau 18, p. 92

lecture, écoute de la musique et de la télévision? Si le travail ne réduit pas de façon significative le nombre d'heures consacrées aux travaux scolaires et la participation aux activités parascolaires, réduit-il, par contre, les heures de temps libre destinées aux loisirs? Les résultats des recherches québécoises ne sont pas très concluants sur cet aspect.

Au chapitre, par exemple, de la pratique de sports, Nicole Lépine conclut que le temps occupé à travailler est effectivement du temps sacrifié à la pratique d'un sport. En croisant les variables du nombre d'heures consacrées aux sports et du fait de travailler ou non, elle constate que les élèves qui travaillent sont un peu plus nombreux à consacrer moins de 5 heures²⁸ à la pratique d'un sport. Or, plusieurs des jeunes interrogés (46%) disent travailler pour «pouvoir pratiquer leur sport favori»²⁹. De plus, dans l'enquête à la Commission scolaire de Chambly, les jeunes affirment aussi, dans une proportion assez forte (74,3%), que leur travail n'influence pas leur capacité à pratiquer des sports³⁰.

Il semble aussi que le nombre d'heures d'écoute de la télévision est influencé par le fait de travailler à temps partiel. Selon l'enquête de Nicole Lépine, plus de la moitié des élèves qui travaillent (55,5%) regardent la télévision moins de 10 heures par semaine. Par contre, 18,4% consacrent plus de 16 heures à regarder le petit écran. Le nombre moyen d'heures d'écoute serait de 19,8 heures chez les 12-17 ans en 1991, selon les données du ministère des Communications du Québec³¹.

Enfin, les jeunes ayant un emploi estiment, dans une proportion de 81,7%, que leur travail ne les prive pas d'heures de loisirs. Travaillant en outre pour se payer des sorties, les jeunes aménagent leur temps de façon

à préserver ces moments. Rappelons aussi que certains jeunes affirment que le travail constitue pour eux une forme de loisir.

Le développement psychosocial

Aux États-Unis, le travail adolescent a été fortement valorisé pendant les dernières décennies. Des commissions d'experts sur la situation de la jeunesse américaine soulignaient que les jeunes étaient mal préparés à assumer leurs rôles d'adulte, suggérant du coup que le système scolaire n'arrivait pas à jouer adéquatement ce rôle. Pour faciliter la transition des jeunes au monde adulte, elles recommandaient une plus grande participation des adolescents et adolescentes au marché du travail à temps partiel.

Des chercheurs américains se sont néanmoins inquiétés de cette nouvelle tendance et ont cherché à mesurer les coûts psychologiques et sociaux du travail adolescent. Ils ont tenté de démontrer que celui-ci pouvait avoir des impacts négatifs sur le développement psychosocial des jeunes. Selon eux, la maturité notée chez ceux et celles qui travaillent ne serait que superficielle. Elle ne serait pas «intériorisée», pas intégrée aux mécanismes de construction de l'identité. Elle ne serait qu'une «pseudo-maturité». Le travail intensif ne donnerait pas aux jeunes l'occasion de vivre aussi intensément la période d'exploration associée à l'adolescence et qui accompagne le processus de transition vers l'âge adulte. Une période qui devrait aussi être caractérisée par l'imagination, la fantaisie, la rêverie.

Dans leur analyse, ils opposent les valeurs associées au travail au type d'emploi occupé par les jeunes. Selon eux, on exagère la portée des vertus attribuées au travail à temps partiel, telles que le développement du sens des responsabilités, l'accroissement de la maturité et de la confiance en soi,

28. LÉPINE, Nicole. *Op. cit.*, tableau 22, p. 78.

29. Voir figure 7, p. 22.

30. CHAMPAGNE, Nicole. *Op. cit.*, tableau 18, p. 92.

31. *Micro-BBM, automne 1991*, compilation du ministère des Communications du Québec.

« Les adolescents d'aujourd'hui
doivent expérimenter la vie. »

(Danya P.)

« Empêcher un jeune de travailler,
c'est l'empêcher de devenir adulte.
Un jeune a besoin d'apprendre à se
debrouiller [...], de servir la société
et d'assumer ses responsabilités.
C'est ça que le travail apporte. »

(Sophie B.)

l'amélioration de la transition vers
l'âge adulte et vers le marché du travail
ou l'acquisition d'habiletés reliées au
travail.

Principalement concentrés dans
des emplois peu valorisants du secteur
tertiaire, les jeunes font du travail rou-
tinier, répétitif, prennent peu de déci-
sions, ne côtoient que des adultes
ayant un rôle d'autorité et ne mettent
en application que très peu de
connaissances apprises à l'école.
Conséquemment, les bienfaits du tra-
vail à temps partiel s'en trouveraient
d'autant limités. Même sur le plan du
développement des responsabilités et
des aptitudes propres au travail, les
jeunes ne feraient pas de gains
substantiels.

Les jeunes sont pourtant persua-
dés du contraire. Ils valorisent beau-
coup leur travail, notamment au
chapitre du développement de leur
personnalité et de leur intégration au
monde adulte.

Il reste que l'effet du travail à
temps partiel sur le développement
psychosocial des jeunes demeure mal
connu. Les conclusions des re-
cherches sur cette question sont plutôt
controversées. Au Québec, le do-
maine est aussi quasi inexploré. Un
psychiatre de l'hôpital Sainte-Justine,
le Dr Jean Wilkins, s'intéresse notam-
ment au syndrome de l'excellence
chez certains adolescents et adoles-
centes. Dans sa pratique, il rencontre
des jeunes qui veulent « performer »
sur tous les plans. Il s'inquiète des
problèmes de santé que peuvent en-
traîner la pression engendrée par le
cumul d'un emploi et des études chez
ces jeunes.

La santé physique

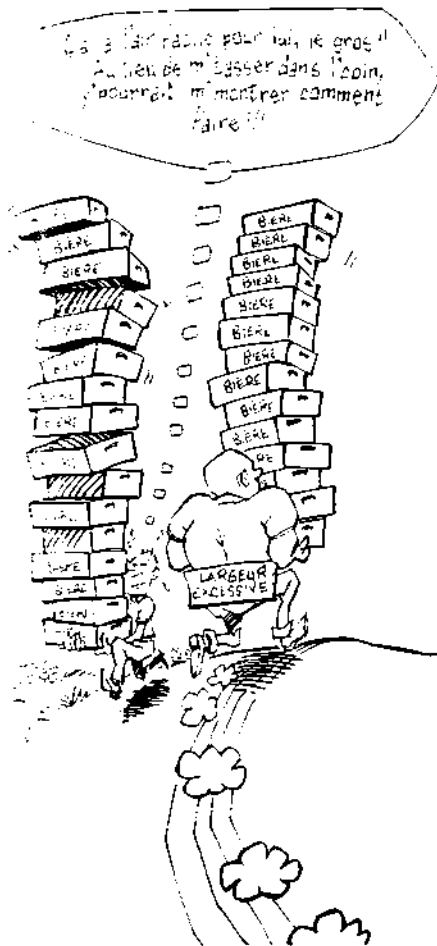
Qu'en est-il justement des ris-
ques pour la santé et la sécurité des
jeunes qui travaillent pendant leurs
études? Certains travaux peuvent-ils
comporter des risques importants?

Entre 1986 et 1991, le Bureau du
coroner du Québec rapportait 35 dé-
cès à la suite d'accidents de travail chez
les jeunes âgés entre 10 et 19 ans. En
1989, la CSST a indemnisé 102 en-
fants de moins de 15 ans blessés à
l'occasion du travail.

On ne possède pas de données
très fiables pour démontrer qu'il y a
ou non une tendance à la hausse du
nombre d'accidents de travail chez les
moins de 16 ans. Néanmoins, il faut
reconnaître que l'inexpérience, le
manque d'encadrement et de forma-
tion spécifique à l'emploi, notamment
quant à l'utilisation adéquate et securi-
taire du matériel et de l'équipement, la
méconnaissance de leurs droits, une
certaine inconscience face aux dangers
potentiels peuvent être des facteurs
qui risquent de rendre les jeunes plus
vulnérables en situation de travail.

Rappelons qu'au Québec, les
jeunes ne sont pas soumis à une régle-
mentation spécifique en matière de
santé et de sécurité au travail. Seuls
certains métiers de la construction
sont interdits au moins de 18 ans. Par
exemple, aucun règlement n'oblige
l'employeur à assurer la supervision
d'un adulte lors de l'opération de ma-
chines par des jeunes.

Maintenant que les étudiants et
étudiantes investissent de plus en
plus, et de plus en plus jeunes, les
secteurs d'emplois des adultes, une ré-
vision de la réglementation en matière
de santé et sécurité au travail pourrait-
elle devenir impérative?



3. EN RÉSUMÉ

Finalement, il semble qu'il persiste encore beaucoup de controverses en ce qui concerne le travail à temps partiel pendant les études secondaires et ses impacts sur les jeunes. D'une part, les études québécoises ne sont pas nombreuses et ne s'intéressent qu'à certains aspects de la question, notamment celui du rendement scolaire. D'autre part, les études américaines, plus nombreuses, ne sont pas toujours concluantes quant aux effets du travail à temps partiel. Mais, qu'elles soient québécoises ou américaines, enquêtes et études se rejoignent néanmoins sur un point: les risques du travail abusif.

Toutefois, le travail tel que la majorité des jeunes l'exercent, soit généralement en fin de semaine et moins de 20 heures par semaine, pourrait ne pas être si problématique qu'on pourrait le croire ou qu'on voudrait le faire croire. Par contre, il faut aussi comprendre que les effets du travail à temps partiel ne touchent pas nécessairement tous les élèves de façon égale. Certains jeunes pourraient être davantage touchés par leur travail rémunéré, alors que d'autres élèves ont des profils qui leur permettent de cumuler plus facilement travail et études. L'élève qui obtient déjà de bons résultats, qui a une forte motivation pour les études, qui donne toujours priorité à son travail scolaire, qui a le support de ses enseignants et enseignantes et qui a confiance en son potentiel scolaire pourrait être moins touché par les impacts négatifs du travail à temps partiel. Le soutien des parents et la valorisation qu'ils accordent aux études sont aussi des facteurs déterminants du succès des jeunes à cumuler emploi et études.

Il semble que, dans l'état actuel de la recherche, le travail exercé de façon raisonnable n'ait pas d'effet significatif important sur le plan

scolaire. Rendement scolaire, décrochage et absentéisme ne seraient pas influencés de façon dramatique par le travail à temps partiel. Il n'est pas clair non plus que ce dernier compromette, de façon importante, la poursuite d'études supérieures. Contribue-t-il à réduire les aspirations professionnelles des jeunes? C'est là une question qui mérite d'être approfondie davantage. Finalement, il semble qu'il faille chercher ailleurs la cause du désintéressement des élèves face aux activités parascolaires.



Sur le plan social et personnel, la nature et la portée des impacts sont moins évidentes. Elles sont aussi moins documentées. Les questions relatives à la disponibilité du temps libre, au développement psychosocial ainsi qu'à la santé et sécurité des jeunes qui ont un emploi méritent aussi une réflexion plus approfondie.

Alors qu'on s'inquiète davantage des impacts sur le plan scolaire, parce que préoccupé par le décrochage scolaire et ses causes, se pourrait-il qu'on néglige certains impacts tout aussi importants sur d'autres aspects de la vie des jeunes?

Une telle approche, souvent alarmiste, risque de conduire à des actions qui ne prennent pas toujours en compte la situation de façon globale. Il faut aussi être conscient que, selon les objectifs qu'il poursuit, chacun aura tendance à focaliser sur les impacts négatifs qui lui conviennent.

Chacun pourra-t-il, par contre, être entendu? Dans le débat sur le travail rémunéré, bien que les jeunes soient les premiers concernés, ils ne semblent pas toujours être considérés jusqu'ici comme de véritables acteurs. On s'emploie davantage à analyser leurs comportements, à connaître leurs motivations et le temps consacré au travail plutôt qu'à ce qu'ils pensent du phénomène ou quelles actions envisagent-ils pour prévenir les abus et «rentabiliser» le cumul du travail et des études.

Si des actions sont nécessaires en matière de travail à temps partiel pendant les études secondaires, comment s'assurer que les jeunes en sortiront gagnants? ▲

Conclusion et recommandations

DES ACTIONS NÉCESSAIRES EN FAVEUR DES JEUNES

« Pour les jeunes, c'est la fierté, pour les parents et l'ensemble de la population adulte, c'est plutôt l'incertitude et, finalement, la loi est un peu mêlée. » (Marjorie B.)

Le travail des jeunes pendant les études est maintenant devenu un fait de société. Employeurs, parents et jeunes y trouvent leur compte, du moins à première vue. Les employeurs ont recours sans hésitation à la main-d'œuvre étudiante. Les parents, bien qu'ambivalents dans certains cas, acceptent la situation. Ils trouvent que le travail est formateur, et que travailler est finalement une façon « acceptable » d'occuper son temps. Sans compter que le revenu gagné par le jeune soulage la famille d'un certain fardeau financier. Quant aux jeunes, ils y trouvent valorisation, satisfaction personnelle, autonomie financière, sens des responsabilités, l'impression d'être quelqu'un et de pouvoir participer, comme les adultes, à la société de consommation. Des éléments qu'ils ne considèrent pas toujours retrouver ailleurs.

Mais la croissance du phénomène inquiète, surtout le milieu scolaire et le législateur. Les médias ont alerté l'opinion publique. On se demande, tout à coup, qu'est-ce qui se passe? Dans une société qui tente de promouvoir depuis 25 ans une hausse de la scolarisation, le travail des jeunes en cours d'études remue les consciences. On assiste à une confrontation importante entre des valeurs solidement implantées dans notre société, celles de la valorisation des études, du

travail et de la consommation, notamment.

Que doit-on faire? Le gouvernement québécois doit-il, à l'instar d'autres pays ou provinces, réglementer le travail des jeunes pendant les études? Pour certains, la réponse ne fait pas de doute, il faut limiter le phénomène pour éviter les abus.

Le Conseil permanent de la jeunesse est plutôt de ceux qui croient que le problème ne réside pas dans l'absence de législation sur l'âge minimal pour travailler et sur la limitation de la durée du travail pendant les études. Une telle solution réglerait, certes, le problème de conscience que soulève le phénomène. Mais, de l'avis du Conseil, elle ne s'attaquerait encore une fois qu'à un symptôme, évitant ainsi de s'interroger sur des questions plus fondamentales. Le travail rémunéré pendant les études soulève bien plus de questions que son seul impact sur le rendement scolaire des jeunes. Ce phénomène force plutôt une réflexion élargie. Une réflexion sur notre système scolaire, sur les valeurs de notre société et sur les responsabilités des différents acteurs à l'égard du travail des jeunes, notamment des employeurs, des parents et des jeunes eux-mêmes.

Le fait qu'il n'y ait plus aujourd'hui cette imperméabilité traditionnelle entre les statuts d'étudiant et de

travailleur chez les jeunes en âge d'étudier force aussi un questionnement sur la perception des rôles des jeunes au sein de la société. Cette nouvelle perméabilité, qui se manifeste d'ailleurs sous diverses formes : cumul des études et du travail, aller-retour entre l'école et le marché du travail, etc., est une tendance dont il faut nécessairement tenir compte dans le débat sur le travail à temps partiel pendant les études. En fait, dans toute action ou législation concernant la jeunesse.

D'entrée de jeu, le Conseil croit toujours que l'école demeure le véhicule premier et privilégié dont notre société s'est dotée pour assurer l'éducation de ses jeunes. Mais, le Conseil n'en pense pas moins qu'en matière de travail pendant les études, l'heure est plutôt aux actions éducatives, incitatives et préventives. Actions qui doivent, d'une part, faire prendre conscience à tous et toutes de leurs responsabilités face à cette question et, d'autre part, leur donner les moyens de les assumer.

Le Conseil met ainsi en garde le gouvernement de procéder de façon prématurée et alarmiste sur cette question, en imposant des dispositions légales strictes et d'ordre général qui viendraient limiter sans discernement le travail des jeunes pendant les études.

Ceci dit, le Conseil est conscient que, dans certains cas, lorsque la vie et l'intégrité des jeunes sont en cause, des mesures spécifiques et plus coercitives doivent être envisagées.

1. POURSUIVRE LA RECHERCHE

Le Conseil permanent de la jeunesse croit qu'au Québec, la connaissance du phénomène et surtout de ses impacts est incomplète. On l'a vu, les conclusions des recherches américaines sur les impacts du travail à temps partiel sont plutôt controversées. La recherche québécoise, quant à

elle, est peu avancée sur cette question. Beaucoup d'aspects ne sont pas abordés. Il apparaît essentiel de tenir compte, par exemple, des diverses situations vécues par les élèves (type d'emploi, rendement scolaire, milieu familial, problématique interculturelle, accessibilité aux loisirs et activités parascolaires, etc.) dans l'analyse du phénomène du travail rémunéré pendant les études secondaires. Plusieurs facteurs sont donc à considérer, car d'une situation à l'autre, les conséquences peuvent se vivre différemment.

De l'avis du Conseil, il y a encore nécessité de mieux connaître le phénomène et d'en approfondir les impacts sous ses différents aspects, notamment ceux du développement psychosocial, de la santé et de la vie sociale et communautaire des jeunes. Il pourrait aussi être intéressant de s'interroger sur les impacts du « non travail », le but premier étant de se donner une vision la plus complète possible du phénomène. C'est pourquoi, il recommande au gouvernement :

- **d'instaurer et de subventionner des projets de recherche sur les impacts du travail à temps partiel des jeunes du secondaire en assurant la diversification et la collaboration entre les organismes partenaires, de façon à couvrir l'éventail des impacts possibles et à ne pas concentrer tous les efforts sur les seuls aspects scolaires.**

Dans cette même optique, il serait ainsi intéressant de parfaire les outils statistiques et d'analyse dont le gouvernement dispose pour étudier les questions relatives aux conditions de travail des jeunes qui cumulent études et emploi et aux accidents de travail touchant ces jeunes. Aussi, le Conseil recommande-t-il :

« Lorsqu'on est adolescent, on se fait souvent répéter : « Prends donc tes responsabilités... » (Annie Q.)

« On dit souvent des jeunes qu'ils ne font jamais rien, qu'ils coûtent cher. Mais lorsqu'un jeune décide de se prendre en main, de travailler, on le lui remet toujours sur le nez. » (Amélie P.)

- **de distinguer davantage de caractéristiques sur les jeunes, notamment le statut d'étudiant et l'origine ethnique, dans les données de la Commission des normes du travail et de la Commission de la santé et de la sécurité du travail et d'adapter en conséquence le traitement statistique et l'analyse des plaintes.**

2. ACCROÎTRE LA RESPONSABILITÉ DES EMPLOYEURS

L'employeur ou l'employeuse est un acteur concerné au premier plan par le travail pendant les études. C'est lui qui offre les emplois, et on se bouscule à sa porte pour tenter d'obtenir sa faveur. Mais, est-il conscient des impacts du travail qu'il offre sur les autres aspects de la vie des jeunes qu'il embauche, notamment sur le plan personnel et scolaire? Est-il préoccupé du rendement à l'école de celui ou celle qui termine son travail tard le soir ou qui travaille la nuit? Est-il conscient des risques encourus dans certaines situations par des jeunes peu expérimentés qu'il forme «sur le tas» et qui, souvent, ne sont pas supervisés adéquatement?

Le Conseil permanent de la jeunesse pense que des efforts doivent être consentis pour inciter les employeurs et employeuses à reconnaître leurs responsabilités en matière de travail étudiant. Leur rôle ne peut se limiter qu'à offrir des emplois aux jeunes. Il appartient aussi aux employeurs d'informer adéquatement les jeunes qu'ils embauchent. Le respect rigoureux des normes du travail et la mise en œuvre de mesures adéquates pour protéger la santé et la sécurité des jeunes sont évidemment de leur ressort. Ces jeunes travailleurs et travailleuses sont une main-d'œuvre d'appoint précieuse et appréciée, mais elle constitue aussi la relève qu'on doit préparer, notamment en la protégeant le mieux possible des abus et des risques. Mais aussi en l'encourageant à

étudier, car la promotion de l'importance de l'éducation est une responsabilité collective qui incombe aussi aux employeurs. Ces derniers devraient en outre tenir davantage compte des exigences des études dans la détermination des conditions de travail, notamment sur le plan des horaires.

Des mesures de sensibilisation seront, bien sûr, nécessaires, mais elles devront aussi être accompagnées de mesures plus contraignantes visant à limiter les abus des employeurs et les risques pour les jeunes dans l'exercice d'un travail à temps partiel.

Le Conseil permanent de la jeunesse recommande donc que :

- **des campagnes d'information soient menées par les organismes gouvernementaux, comme la Commission des normes du travail et la Commission de la santé et de la sécurité du travail, en collaboration avec les associations patronales, pour sensibiliser les employeurs aux impacts du travail à temps partiel pendant les études, sur les abus inacceptables des employeurs et sur les risques potentiels pour cette jeune main-d'œuvre.**

Il recommande aussi que :

- **des dépliants, élaborés par ces organismes gouvernementaux et spécifiquement destinés aux jeunes, soient obligatoirement distribués par les employeurs lors de l'entrée en fonction des jeunes. Ces dépliants devraient contenir des informations concernant les principales mesures en vigueur en matière de normes minimales de travail et de santé et sécurité au travail.**

Par ailleurs, le Conseil pense aussi qu'il y a un certain laxisme du côté de la Commission de la santé et de la sécurité du travail concernant les



risques liés à la présence de jeunes travailleurs et travailleuses dans certains métiers. Le Conseil pense qu'à ce chapitre, des actions sont nécessaires pour protéger la santé et améliorer la sécurité au travail des jeunes. Aussi, le Conseil recommande-t-il de :

- **procéder à une évaluation systématique des risques associés aux métiers et professions les plus susceptibles d'être exercés par des jeunes et proposer une réglementation adéquate concernant particulièrement l'âge minimal, la formation requise et la supervision par une personne expérimentée pour les métiers jugés dangereux et à risque pour des jeunes.**

Il recommande également :

d'intensifier les activités d'inspection dans les lieux de travail où les jeunes sont les plus embauchés, concernant le respect des normes et règlements tant en matière de conditions de travail que de santé et sécurité au travail, notamment au plan de l'équipement de sécurité.

Enfin, le Conseil est également convaincu que le travail de nuit est incompatible avec les études à plein temps. Il recommande donc :

- **d'interdire le travail des jeunes de moins de 16 ans qui poursuivent des études à plein temps, entre 23 heures et 6 heures, les jours de classe.**

3. OFFRIR AUX JEUNES DES ACTIVITÉS À LEUR MESURE

Un des aspects révélateurs qui ressortent de l'analyse du phénomène du travail rémunéré pendant les études concerne le fait que beaucoup de jeunes perçoivent leur travail comme un loisir, une façon d'occuper leur temps libre. Le travail devient un

lieu de socialisation. Cette perception préoccupe également le Conseil.

Qu'offre-t-on aux adolescents et adolescentes entre l'école et le travail? Côté familial, l'adolescence est une période où l'on cherche à se distancer un peu. La vie de famille évolue, les familles sont plus petites. Côté amitié, souvent les amis travaillent. Les lieux de rencontre après l'école sont quasi inexistant. Les loisirs organisés seraient souvent mal adaptés ou inaccessibles pour les jeunes. Les activités parascolaires sont peu courues; elles font face à des contraintes administratives importantes à propos de l'encadrement requis et du transport scolaire. Les maisons de jeunes ne



répondent pas à tous les besoins en raison notamment d'un financement difficile. En fait, dans bien des quartiers et des municipalités, rien n'est véritablement conçu en fonction des adolescents et adolescentes. Ils n'ont pas le poids du nombre et les services sont souvent orientés vers d'autres clientèles. Il devient difficile pour les jeunes de participer à la vie sociale et communautaire de leur milieu. Pourtant, le Conseil est d'avis que le sens des responsabilités, la valorisation et

la satisfaction de se sentir utile, de même que la confiance en soi sont des éléments que les jeunes peuvent également retrouver dans les loisirs et les activités à caractère social, culturel ou communautaire.

Ainsi, le Conseil pense que sur le plan local, des efforts doivent être consentis pour proposer aux jeunes des activités variées et des lieux de rencontre à leur mesure. Pour ce faire, il est nécessaire de s'assurer de l'engagement des jeunes. C'est pourquoi, le Conseil recommande que :

- **que chaque municipalité du Québec favorise la mise en place d'un comité aviseur «jeunesse» en matière de loisirs et d'activités sociales, culturelles et communautaires. Ce comité devra être majoritairement composé de jeunes et de personnes représentant les organismes de jeunes de la municipalité. Il verra à faire connaître les besoins des jeunes, à proposer des projets et activités et à en assurer la mise en œuvre, en collaboration avec les services municipaux et les organismes partenaires (ressources communautaires, école, etc.).**

Pour qu'un tel comité soit efficace, il faudra nécessairement que les municipalités reconnaissent leurs responsabilités à l'égard des adolescents et adolescentes. Pour ce faire, le Conseil recommande que :

- **les municipalités aient la responsabilité de soutenir la mise en place et la consolidation d'activités et de lieux de rencontre spécifiques aux adolescents et adolescentes, par le biais, notamment, de prêt d'équipement et de personnel, de contribution financière directe et soutenue aux organismes «jeunesse» qui assurent la réalisation de tels projets.**

Dans l'optique de reconnaître aux jeunes un rôle au sein de leur communauté et de favoriser leur engagement social et communautaire, le Conseil appuie également la recommandation émise par le groupe de travail pour les jeunes, dans son rapport «Un Québec fou de ses enfants» concernant :

- **la création d'un «bureau de services communautaires-jeunesse»³² dans chaque municipalité régionale de comté (MRC). Ces bureaux permettront aux jeunes d'offrir leurs services pour des activités communautaires et bénévoles, pour lesquelles ils pourront obtenir des crédits scolaires tout en découvrant des aspects particuliers de la vie de leur communauté et de certains métiers et professions.**

À ce titre, il est intéressant de souligner que le Plan d'action sur la réussite éducative du ministère de l'Éducation ouvre la porte à ce type d'initiatives, en proposant «de reconnaître des apprentissages effectués en dehors des cours de l'enseignement ordinaire, comme dans le cadre d'activités parascolaires ou d'engagements communautaires pouvant contribuer au développement de l'élève et l'aider à mieux s'épanouir»³³.

4. INFORMER ET SOUTENIR LES PARENTS

Les parents ont aussi une responsabilité dans la décision d'un jeune de travailler ou non pendant ses études. Souvent, ils ont plutôt de la difficulté à départager les avantages et les inconvénients du travail rémunéré pendant les études. On l'a vu, plusieurs parents encouragent le travail. D'autres l'acceptent bon gré mal gré, se laissant peut-être dépassés ou baissant les bras pour éviter les conflits qui peuvent être nombreux à cet âge,

**«[...] avec l'appui de la famille, ça va toujours cent fois mieux.»
(Isabelle T.)**

32 *Un Québec fou de ses enfants. Rapport du groupe de travail pour les jeunes.* Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1991, recommandation 10, p. 140.

33 *Chacun ses devoirs. Plan d'action sur la réussite scolaire.* Québec, ministère de l'Éducation, 1992, p. 15.

notamment à propos de l'argent et des dépenses. Certains l'interdisent.

Mais que savent-ils vraiment de cette question? Sont-ils suffisamment informés sur les motivations des jeunes et sur les impacts du travail à temps partiel pour être en mesure de soutenir adéquatement et objectivement leurs enfants? Même s'ils acceptent la situation, souvent les parents ignorent même la nature du travail exécuté par leurs enfants. Ils en évaluent mal les risques, s'il y en a. Ils peuvent fermer les yeux sur un travail au noir, par exemple, en se disant que le revenu gagné est bien suffisant. N'ont-ils pas aussi des responsabilités à ces égards?

De l'avis du Conseil, les parents doivent également être soutenus à l'égard de ce phénomène. Mieux informés, ils seront davantage en mesure d'aider et d'encadrer les jeunes dans leur choix de cumuler ou non, études et emploi. Des séances d'information sur les impacts du travail à temps partiel, sur les moyens d'aider les jeunes à faire un choix éclairé et sur l'encadrement de ceux et celles qui travaillent, des ateliers sur les relations parents-adolescents, sont autant d'actions qui peuvent s'adresser aux parents.

Le Conseil pense qu'il revient notamment aux organismes familiaux et aux comités d'école, en collaboration soutenue avec des organismes de jeunes comme les conseils étudiants et les maisons de jeunes, de favoriser des échanges entre parents, de même qu'entre parents et jeunes, sur cette question au moyen d'activités adaptées aux parents de leur milieu. Aussi, le Conseil recommande-t-il que :

des mesures concrètes visant l'information et la sensibilisation des parents sur l'ensemble des impacts du travail pendant les études et la reconnaissance de leurs responsabilités de support et

d'encadrement à cet égard soient mises en œuvre par des organismes familiaux et de parents. Les organismes de jeunes du milieu devront être étroitement associés, dès le début, à la mise en œuvre de ces mesures. Des subventions gouvernementales devraient être accordées pour financer de telles initiatives.

5. DES RESPONSABILITÉS QUI ENGAGENT AUSSI LE MILIEU SCOLAIRE

Le milieu scolaire est concerné par le travail rémunéré des jeunes. Baisse de rendement scolaire, absentéisme plus élevé, absence de participation aux activités parascolaires, incitation au décrochage sont ses principales inquiétudes. Comme le Conseil supérieur de l'éducation, le Conseil permanent de la jeunesse croit que l'école a un rôle important à jouer à l'égard du travail à temps partiel des élèves. Elle ne peut plus faire comme si le phénomène n'existait pas. Elle ne peut non plus agir qu'en fonction de cette réalité, en baissant ses exigences par exemple. Une telle attitude serait totalement irresponsable dans le contexte actuel de l'éducation et de l'économie. Qu'elle le veuille ou non, l'école est maintenant en compétition, en quelque sorte, avec le marché du travail. Il est sûr qu'une réglementation serrée du travail des jeunes réduirait cette concurrence, mais les jeunes en sortiraient-ils vraiment gagnants?

Informé et soutenir les élèves

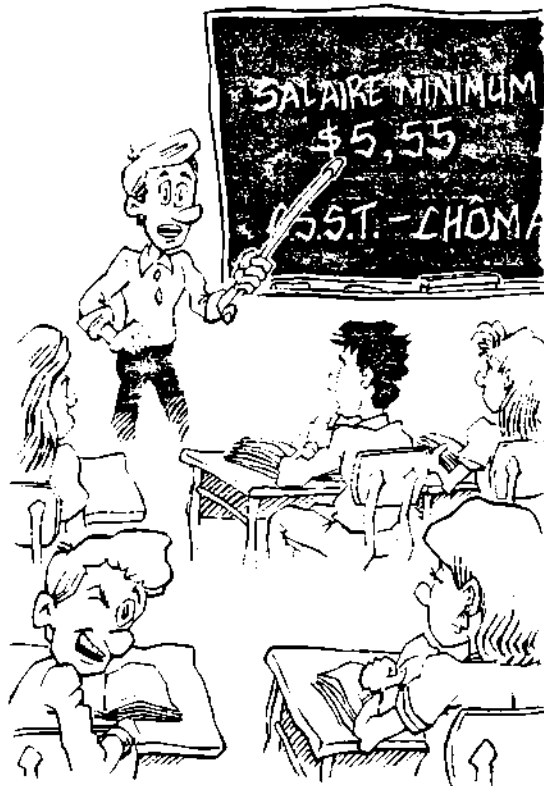
Quand ils sont tentés par l'expérience du travail à temps partiel, les jeunes devraient pouvoir compter sur l'école pour les aider à prendre leur décision. Avoir la chance d'en discuter et recevoir de l'information objective concernant les impacts du travail pendant les études et les exigences des différents types d'emplois assureraient

« Lorsque l'adolescent attache trop d'importance à son emploi [...] son entourage, ses copains, ses enseignants et, surtout, ses parents peuvent vite s'en apercevoir. Ces derniers pourront ainsi l'aider en discutant avec lui et trouver une solution assez facilement. » (Marcelle B.)

différents types d'emplois assureraient aux jeunes un soutien important. Les élèves devraient aussi être mieux informés sur leurs droits au travail et sur le fonctionnement du marché du travail. Les jeunes devraient en outre pouvoir compter sur des services offrant une aide particulière pour une meilleure conciliation des études et du travail. Ce sont des rôles que l'école doit maintenant accepter d'assumer.

Les jeunes doivent donc avoir accès à une information objective sur le marché du travail et sur les impacts du travail à temps partiel. C'est pourquoi le Conseil recommande :

- **d'informer les élèves sur les lois régissant le marché du travail et sur leurs droits et responsabilités en tant que travailleur et travailleuse, au moyen d'activités scolaires intégrées au contenu des cours de formation personnelle et sociale ou d'éducation au choix de carrières.**



Pour le Conseil, il est aussi nécessaire que les responsables de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle au sein des écoles secondaires soient sensibilisés sur cette question et engagés de façon importante dans l'organisation d'activités de sensibilisation sur le travail à temps partiel, ses avantages et ses inconvénients, les conséquences du travail abusif, etc.

Support particulier aux jeunes élèves qui éprouvent des difficultés scolaires, «counselling» pour les jeunes qui ont de la difficulté à concilier travail et études, aide pour la gestion de leur temps sont aussi des services de support auxquels les jeunes devront avoir accès. Afin d'assurer un meilleur support aux élèves en matière de combinaison études-travail, le Conseil permanent de la jeunesse recommande que :

- **le personnel responsable de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle mette en place des activités de sensibilisation des élèves sur le travail à temps partiel de même que des formules de soutien et de suivi pour les jeunes qui occupent un emploi pendant l'année scolaire.**

Participation des élèves dans la recherche et l'application de solutions

Pour le Conseil, il est certain que la question du travail à temps partiel commande d'abord des actions locales, car la situation peut varier d'un milieu scolaire à l'autre. Les actions nécessaires devront toutefois découler de la prise en compte des besoins de l'ensemble des acteurs, y compris les jeunes. Elles devront aussi s'appuyer sur une bonne analyse de la situation. C'est pourquoi, il est important que chaque école se dote d'abord d'un portrait local du phénomène. Plusieurs l'ont d'ailleurs déjà fait. De

l'avis du Conseil, ce mandat devrait être confié à un comité spécifique composé, en nombre égal, de personnes représentant les élèves, le personnel enseignant et professionnel non enseignant, la direction et les parents. Une fois le constat établi, le comité aura aussi pour tâche d'en faire l'évaluation, puis de proposer en conséquence des moyens d'action adaptés à la situation vécue à l'école et respectant les besoins des jeunes.

Le Conseil recommande donc que :

- **soit créé, dans chaque école, un comité sur la question du travail à temps partiel. Ce comité sera composé, en parts égales, de représentants et représentantes des élèves, du personnel enseignant et professionnel non enseignant, de la direction de l'école et des parents. Son mandat sera d'établir localement le portrait de la situation du travail à temps partiel, de l'évaluer, puis d'élaborer et assurer la mise en œuvre d'un plan d'action adapté et répondant aux besoins des jeunes.**

Un milieu de vie où l'élève est valorisé et engagé

Les motivations des jeunes à aller travailler sont d'abord liées à la consommation de biens. Mais, au même titre, les jeunes y trouvent aussi d'autres satisfactions : le sentiment qu'on leur fait confiance, d'être valorisés, d'être responsables... Des satisfactions qu'ils recherchent et que peut-être l'école ne peut leur apporter, du moins de la façon dont ils le souhaitent. C'est pourquoi, le Conseil pense que l'école secondaire a aussi un examen de conscience à faire en ce qui concerne l'attrait de ses élèves pour le marché du travail. Parce qu'elle est désormais dans un système de concurrence, l'école doit maintenant tout mettre en œuvre pour offrir

un « produit » plus compétitif, un milieu de qualité qui réponde aux aspirations et besoins des jeunes. Un milieu motivant et stimulant pour les élèves ; un milieu qui donne à l'élève le goût d'apprendre et de se réaliser sur tous les plans ; un milieu qui valorise les efforts de chaque élève, qui fait confiance à l'élève et qui l'encourage à y investir temps et énergie.

Le travail à temps partiel d'un nombre croissant de jeunes est peut-être le signe pour l'école qu'un virage est nécessaire. Si les jeunes peuvent retrouver dans leur milieu scolaire une partie des motivations qui les encouragent à investir de plus en plus dans un travail à temps partiel, peut-être pouvons-nous faire le pari qu'avec un soutien adéquat, ils réduiront d'eux-mêmes cet investissement, sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à des lois et règlements dont l'application sera de toute façon difficile et coûteuse.

Dans cette optique, le Conseil croit opportun de réitérer les recommandations qu'il a émises dans son récent avis « Raccrochet » l'école aux besoins des jeunes portant sur le plan d'action du ministère de l'Éducation en matière de réussite scolaire et de prévention de l'abandon scolaire. L'essence de ces recommandations vise la mise en place de conditions favorisant l'émergence d'un véritable milieu de vie dans les écoles secondaires afin de mieux répondre aux besoins et attentes des jeunes. Les principales recommandations touchent, notamment, les mécanismes de représentation et de consultation des élèves, l'assouplissement de la grille-horaire pour accroître la disponibilité des professeurs auprès des élèves, le développement de formules de tutorat, l'amélioration des services d'orientation et l'aide aux jeunes en difficulté.

Un travail en lien avec les apprentissages

La plupart des emplois à temps partiel occupés par les jeunes sont sans véritable lien avec les apprentissages de l'enseignement secondaire. Il en est ainsi du marché du travail «étudiant»: les emplois offerts sont peu ou pas spécialisés et demandent un minimum de connaissances et d'aptitudes.

Les jeunes veulent faire l'expérience du marché du travail pendant leurs études non seulement pour des raisons économiques, mais aussi pour acquérir de l'expérience de travail et être mieux préparés à occuper un emploi à la fin de leurs études. Plusieurs sont convaincus que le travail procure des avantages certains en faveur de leur insertion professionnelle future.

D'autre part, il est reconnu que les diplômés entrent sur le marché du travail avec des lacunes sur le plan de l'expérience pratique. De l'avis du Conseil, il est possible d'attendre les objectifs économiques poursuivis par les élèves qui travaillent et d'augmenter la valeur éducative de l'expérience de travail à temps partiel pendant l'année scolaire. Les stages rémunérés et les programmes d'enseignement en alternance sont des formules qui permettraient de tirer parti avantageusement, à la fois pour les élèves et pour le système d'éducation, du travail à temps partiel. Ces formules permettent d'offrir une expérience de travail pratique en lien avec les apprentissages scolaires.

En formation professionnelle, cette voie nous apparaît une formule gagnante. Elle présente l'avantage, d'une part, d'assurer une formation mieux «branchée» au milieu de travail, tout en améliorant la qualité et les compétences des futurs diplômés et, d'autre part, de combler les besoins financiers exprimés par les élèves.

Conséquemment, le Conseil recommande:

- **de permettre et de multiplier les expériences de stages rémunérés en milieu de travail et d'enseignement en alternance pour les jeunes de niveau secondaire en formation professionnelle, de façon à rallier les besoins financiers et les besoins de formation pratique exprimés par les jeunes.**

De plus, comme il le proposait déjà dans son avis sur la formation professionnelle, le Conseil permanent de la jeunesse croit toujours que la création de centrales locales pour l'emploi et la formation (C.L.E.F.)³⁴ au sein des commissions scolaires est essentielle. La C.L.E.F. constitue sans aucun doute un outil pertinent pour assurer un support aux élèves en ce qui concerne le travail à temps partiel pendant les études. Dans cette optique, le Conseil réitère sa recommandation concernant:

- **la création de centrales locales pour l'emploi et la formation (C.L.E.F.) au sein des commissions scolaires regroupant les responsables de la coordination des stages, de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle et du placement. Ces C.L.E.F. pourraient se voir confier des tâches spécifiques au soutien aux jeunes en matière d'emploi à temps partiel.**

6. VIGILANCE ET SOUTIEN DANS LES SERVICES DE PLACEMENT

Les jeunes étant désormais devenus des travailleurs et travailleuses, ils devraient être assurés d'obtenir des services de placement adaptés à leur situation dans le réseau scolaire.

Collaboration étroite avec le milieu scolaire, notamment en matière de sensibilisation des jeunes et des

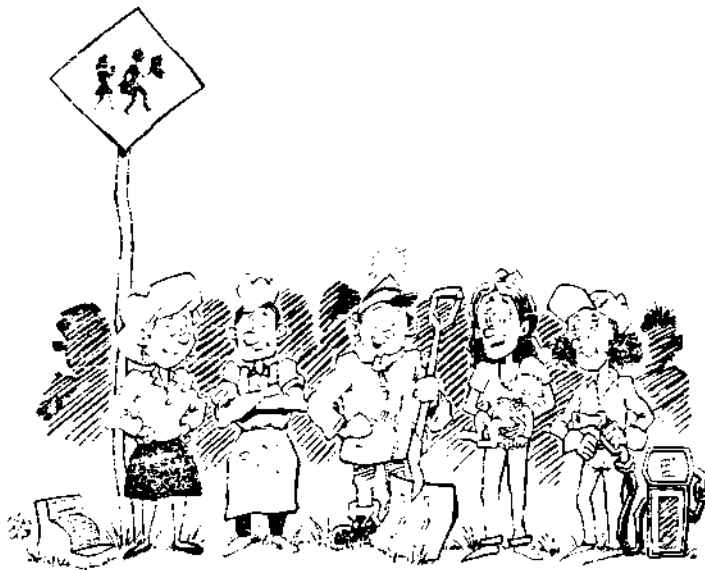
³⁴ Conseil permanent de la jeunesse. *La clé de la formation professionnelle offerte en milieu scolaire*, p. 33.

employeurs aux impacts du travail et aux abus possibles; contacts avec les employeurs de la région et vigilance quant aux abus de certains employeurs; références des jeunes aux « bons » employeurs; autant de services que les jeunes devraient être en droit d'obtenir de la part du réseau gouvernemental.

Les jeunes qui désirent travailler pendant leurs études devraient également pouvoir profiter de services de consultation adaptés pour le choix d'un travail convenable, pas trop exigeant, et qui ne risque pas de nuire à leur rendement scolaire et à leur développement personnel et social.

Aussi, le Conseil recommande-t-il au ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle:

de tout mettre en œuvre pour instaurer des bureaux de placement qui offriraient des services spécialisés aux élèves et aux finissants et finissantes du réseau scolaire, plus particulièrement de niveau secondaire. ▲



LISTE DES RECOMMANDATIONS

D'entrée de jeu, le Conseil croit toujours que l'école demeure le véhicule premier et privilégié dont notre société s'est dotée pour assurer l'éducation de ses jeunes. Mais, le Conseil n'en pense pas moins qu'en matière de travail pendant les études, l'heure est plutôt aux actions éducatives, incitatives et préventives. Actions qui doivent, d'une part, faire prendre conscience à tous et toutes de leurs responsabilités face à cette question et, d'autre part, leur donner les moyens de les assumer.

Le Conseil met ainsi en garde le gouvernement de procéder de façon prématurée et alarmiste sur cette question, en imposant des dispositions légales strictes et d'ordre général qui viendraient limiter sans discernement le travail des jeunes pendant les études.

Ceci dit, le Conseil est conscient que, dans certains cas, lorsque la vie et l'intégrité des jeunes sont en cause, des mesures spécifiques et plus coercitives doivent être envisagées.

Le Conseil permanent de la jeunesse recommande :

1. d'instaurer et subventionner des projets de recherche sur les impacts du travail à temps partiel des jeunes du secondaire en assurant la diversification et la collaboration entre les organismes partenaires, de façon à couvrir l'éventail des impacts possibles et à ne pas concentrer tous les efforts sur les seuls aspects scolaires.
2. de distinguer davantage de caractéristiques sur les jeunes, notamment le statut d'étudiant et l'origine ethnique, dans les données de la Commission des normes du travail et de la Commission de la santé et de la sécurité du travail et adapter en conséquence le traitement statistique et l'analyse des plaintes.
3. que des campagnes d'information soient menées par les organismes gouvernementaux, comme la Commission des normes du travail et la Commission de la santé et de la sécurité du travail, en collaboration avec les associations patronales, pour sensibiliser les employeurs aux impacts du travail à temps partiel pendant les études, sur les abus inacceptables des employeurs et sur les risques potentiels pour cette jeune main-d'œuvre.
4. que des dépliants, élaborés par ces organismes gouvernementaux et spécifiquement destinés aux jeunes, soient obligatoirement distribués par les employeurs lors de l'entrée en fonction des jeunes. Ces dépliants devraient contenir des informations concernant les principales mesures en vigueur en matière de normes minimales de travail et de santé et sécurité au travail.
5. de procéder à une évaluation systématique des risques associés aux métiers et professions les plus susceptibles d'être exercés par des jeunes et proposer une réglementation adéquate concernant particulièrement l'âge minimal, la formation requise et la supervision par une personne expérimentée pour les métiers jugés dangereux et à risque pour des jeunes.

6. d'intensifier les activités d'inspection dans les lieux de travail où les jeunes sont les plus embauchés, concernant le respect des normes et règlements tant en matière de conditions de travail que de santé et sécurité au travail, notamment au plan de l'équipement de sécurité.
7. d'interdire le travail des jeunes de moins de 16 ans qui poursuivent des études à plein temps, entre 23 heures et 6 heures, les jours de classe.
8. que chaque municipalité du Québec favorise la mise en place d'un comité aviseur «jeunesse» en matière de loisirs et d'activités sociales, culturelles et communautaires. Ce comité devra être majoritairement composé de jeunes et de personnes représentant les organismes de jeunes de la municipalité. Il verra à faire connaître les besoins des jeunes, à proposer des projets et activités et à en assurer la mise en œuvre, en collaboration avec les services municipaux et les organismes partenaires (ressources communautaires, école, etc.).
9. que les municipalités aient la responsabilité de soutenir la mise en place et la consolidation d'activités et de lieux de rencontre spécifiques aux adolescents et adolescentes, par le biais, notamment, de prêt d'équipement et de personnel, de contribution financière directe et soutenue aux organismes «jeunesse» qui assurent la réalisation de tels projets.
10. la création d'un «bureau de services communautaires-jeunesse» dans chaque municipalité régionale de comté (MRC). Ces bureaux permettront aux jeunes d'offrir leurs services pour des activités communautaires et bénévoles, pour lesquelles ils pourront obtenir des crédits scolaires tout en découvrant des aspects particuliers de la vie de leur communauté et de certains métiers et professions.
11. que des mesures concrètes visant l'information et la sensibilisation des parents sur l'ensemble des impacts du travail pendant les études et la reconnaissance de leurs responsabilités de support et d'encadrement à cet égard soient mises en œuvre par des organismes familiaux et de parents. Les organismes de jeunes du milieu devront être étroitement associés, dès le début, à la mise en œuvre de ces mesures. Des subventions gouvernementales devraient être accordées pour financer de telles initiatives.
12. d'informer les élèves sur les lois régissant le marché du travail et sur leurs droits et responsabilités en tant que travailleur et travailleuse, au moyen d'activités scolaires intégrées au contenu des cours de formation personnelle et sociale ou d'éducation au choix de carrières.
13. que le personnel responsable de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle mette en place des activités de sensibilisation des élèves sur le travail à temps partiel de même que des formules de soutien et de suivi pour les jeunes qui occupent un emploi pendant l'année scolaire.

14. que soit créé, dans chaque école, un comité sur la question du travail à temps partiel. Ce comité sera composé, en parts égales, de représentants et représentantes des élèves, du personnel enseignant et professionnel non enseignant, de la direction de l'école et des parents. Son mandat sera d'établir localement le portrait de la situation du travail à temps partiel, de l'évaluer, puis d'élaborer et assurer la mise en œuvre d'un plan d'action adapté et répondant aux besoins des jeunes.
15. de permettre et de multiplier les expériences de stages rémunérés en milieu de travail et d'enseignement en alternance pour les jeunes de niveau secondaire en formation professionnelle, de façon à rallier les besoins financiers et les besoins de formation pratique exprimés par les jeunes.
16. la création de centrales locales pour l'emploi et la formation (C.L.E.F.) au sein des commissions scolaires regroupant les responsables de la coordination des stages, de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle et du placement. Ces C.L.E.F. pourraient se voir confier des tâches spécifiques au soutien aux jeunes en matière d'emploi à temps partiel.
17. de tout mettre en œuvre pour instaurer des bureaux de placement qui offriraient des services spécialisés aux élèves et aux finissants et finissantes du réseau scolaire, plus particulièrement de niveau secondaire.

BIBLIOGRAPHIE

- Chacun ses devoirs. Plan d'action sur la réussite scolaire*, Québec, ministère de l'Éducation, 1992, 38 pages.
- CHAMPAGNE, Nicole. *Travail rémunéré et rendement scolaire*, rapport de recherche présenté comme exigence partielle du diplôme d'intégration de la recherche à la pratique éducative, Université du Québec à Montréal, décembre 1989, 122 pages (non publié).
- CHAMPAGNE, Nicole. *Les incidences du travail à temps partiel sur le rendement scolaire*, document de travail présenté au Conseil supérieur de l'éducation, Longueuil, 8 novembre 1991, 134 pages (non publié).
- Conseil canadien de développement social. *Pour une politique familiale holistique orientée vers la lutte à la pauvreté*, avril 1991, 46 pages.
- Conseil permanent de la jeunesse. *La clef de la formation professionnelle offerte en milieu scolaire. Avis*, Québec, juillet 1990, 43 pages.
- Conseil permanent de la jeunesse. «*Raccrocher*» *l'école aux besoins des jeunes. Avis*, Québec, 1992, 39 pages.
- Conseil supérieur de l'éducation. *Le travail rémunéré des jeunes : vigilance et accompagnement éducatif*, Québec, 1992, 51 pages.
- Comportements, besoins et préoccupations des élèves de 3^e et 5^e secondaire de l'Île-de-Montréal selon leur origine ethnique*, Québec, ministère de l'Éducation et ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1991, 91 pages.
- GAREAU, Ronald. *La condition étudiante au cégep. Étude sur l'organisation de la semaine de travail des étudiants de cégep*, [Montréal], collège Ahuntsic, coll. «Théma», vol. 2, no 3, 19 février 1987, 11 pages.
- GAREAU, Ronald. *Travailler pendant les études au cégep*, rapport d'une enquête sociologique réalisée au collège Ahuntsic auprès de 472 étudiants et étudiantes à l'automne de 1989, [Montréal], collège Ahuntsic, septembre 1990, 53 pages.
- GREENBERG, Ellen et Laurence STEINBERG. *When Teenagers Work. The Psychological and Social Costs of Adolescent Employment*, New York, Basic Books Inc., 1986, 275 pages.
- Les habitudes de vie des élèves du secondaire. Rapport d'étude*, Québec, ministère de l'Éducation, Direction de la recherche; Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval, 1991, 74 pages.
- HOLMES, Janelle et Eliane Leslau SILVERMAN. *J'ai des choses à dire... Écoutez-moi! Sondage auprès des adolescentes du Canada*, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, mars 1992, 115 pages.

- KRAHN, Harvey et Graham S. LOWE. *Les jeunes travailleurs dans une économie de services*, [Ottawa], Conseil économique du Canada, coll. « Document de travail, no 14 », 1990, 61 pages.
- LALANDE, Daniel. *Le travail des enfants, document de discussion*, MMSRFP, Direction de la recherche, août 1991, 10 pages (non publié).
- LAPOINTE, Jocelyn. *Le travail à temps partiel des élèves de 4^e et 5^e secondaire pendant leurs études*. Recension des écrits, Québec, Université Laval, Faculté des sciences de l'éducation, coll. « Les cahiers du LABRAPPS », série Études et recherche, vol. 9, 1991, 1991, 85 pages.
- LÉPINE, Nicole. *Besoin de détenir un emploi chez les adolescents du secondaire*, rapport de recherche présenté comme exigence partielle du diplôme de 2^e cycle d'intégration de la recherche à la pratique éducatrice, Université du Québec à Montréal, 1990, 101 pages (non publié).
- Un Québec fou de ses enfants. Rapport du groupe de travail pour les jeunes*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1991, 179 pages.
- VIOLETTE, Michèle. *L'école... facile d'en sortir mais difficile d'y revenir*. Enquête auprès des décrocheurs et décrocheuses, Québec, ministère de l'Éducation, Direction de la recherche, décembre 1991, 118 pages.

ARTICLES DE REVUES

- ARSENAULT, Michel. « La semaine de 60 heures », *L'Actualité*, vol. 16, no 2, février 1991, p. 60-64.
- BEQUELE, A. et J. BOYDEN. « Le travail des enfants : tendances actuelles et réactions des pouvoirs publics », *Revue internationale du travail*, vol. 127, no 2, 1988, p. 179-199.
- BOUTIN, Karina. « 85% de moyenne générale ou 140\$ par semaine », *Le Magazine Jeunesse*, avril 1992, p. 8.
- FINCH, Michael D. et Jeylan T. MORTIMER. « Adolescent Work Hours and the Process of Achievement », *Research in Sociology of Education and Socialization*, vol. 5, 1985, p. 171-196.
- GREEN, Gary et Sue Norvill JAQUESS. « The Effect of Part-Time Employment on Academic Achievement », *Journal of Educational Research*, vol. 80, no 6, p. 325-329.
- HOTCHKISS, Laurence. « Work and Schools - Complements or Competitors? », in *Becoming a Worker*, Norwood, N.J., Ablex Publ. Corp., 1986, p. 90-115.
- JOURDAIN, Micheline. « L'école au cœur des tensions sociales », *Options*, automne 1991, p. 11-17.

- McCARTAN, Anne-Marie. «Students Who Work: Are They Paying Too High a Price?», *Change*, vol. 20, no 5, sept.-oct. 1988, p. 11-20.
- «Minimum Age for Industrial Employment», *Canadian Master Labour Guide*, 6^e édition, CCH Canadian Ltd. 1991, chap. 2, p.21-28.
- MORTIMER, Jeylan T. et Michael D. FINCH. «The Effects of Part-time Work on Adolescent Self-Concept and Achievement», in *Becoming a Worker*, Norwood, N.J., Ablex Publ. Corp., 1986, p. 66-89.
- PADUANO, Johanne. «Une jeunesse au cœur de l'économie», *Le Magazine Jeunesse*, février 1992, p. 12.
- PINARD, Steve. «Les étudiants et l'emploi à temps partiel», *Le Magazine Jeunesse*, juin 1990, p. 23.
- PROULX, Jany. «Que font les jeunes? Ils travaillent!», *Protégez-vous*, septembre 1989, p. 34-36.
- SAVARIA, Sophie. «Associer travail et études n'est pas une sinécure», *Le Magazine Jeunesse*, avril 1992, p. 9.

ARTICLES DE JOURNAUX

- BELIVEAU, Jules. «Le travail rémunéré des étudiants du secondaire n'a aucune incidence sur le taux d'échec scolaire», *La Presse*, 3 juin 1990, p. C-2.
- CAOQUETTE, Marie. «Adolescents au travail», *Le Soleil*, 24 mars 1991, p. A-6.
- D'AMOURS, Martine. «Les adolescents entre études et travail», *Le Devoir*, 16 août 1991, p. B-15.
- GRUDA, Agnès. «L'école de la vie», *La Presse*, 22 janvier 1991, p. B-2.
- MONTPETIT, Caroline. «Étudiant à temps plein cherche emploi à temps partiel», *Le Devoir*, 17 juillet 1991, p. 6.
- MONTPETIT, Caroline. «Plus de 53% des élèves de 5^{ième} secondaire de la CECM travaillent à temps partiel», *Le Devoir*, 5 juillet 1991, p. 1-2.
- MONTPETIT, Caroline. «Un étudiant sur deux a un emploi rémunéré», *Le Devoir*, 18 décembre 1991, p. B-1-2.
- TRUFFAUT, Serge. «Le trait dominant des 15-24 ans, selon CROP, consommer pour se gratifier», *Le Devoir*, 8 février 1989, p. 11.

Annexe 1

ARTICLE 32 DE LA CONVENTION SUR LES DROITS DE L'ENFANT

1. Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.
2. Les États parties prennent des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives pour assurer l'application du présent article. À cette fin, et compte tenu des dispositions pertinentes des autres instruments internationaux, les États parties, en particulier:
 - a) fixent un âge minimum ou des âges minimums d'admission à l'emploi;
 - b) prévoient une réglementation appropriée des horaires de travail et des conditions d'emploi;
 - c) prévoient des peines ou autres sanctions appropriées pour assurer l'application effective du présent article.

Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 20 novembre 1989.

COMPOSITION DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE 1992

MEMBRES

PERREAULT, Alain
Président
Québec

FLEURY, Serge
Vice-président
Québec

SIMARD, Hélène
Vice-présidente
Charlesbourg

BETTS, Michaël
Entrepreneur en environnement
Baie-Comeau

BIR, Anupa
Présidente du Centre de
bénévolat Côte-des-Neiges
Montréal

BOUCHER, Guylaine
Étudiante en sciences humaines
Saint-Cyrille-de-l'Islet

CHEVALIER, Diane
Psychologue en milieu scolaire
Ville-Marie

DUVAL, Charles
Agriculteur
Saint-Roch-de-l'Achigan

GAGNON, Hélène
Étudiante et ex-vice-présidente
de la Fédération étudiante
universitaire du Québec
Montréal

GRÉGOIRE, Marie
Consultante en communication
Le Gardeur

PÉLOQUIN, Suzanne
Travailleuse communautaire
Québec

PERRON, Patrice
Consultant en communication
Montreal

PILOTE, Marcia
Comédienne et enseignante
Boucherville

VIGNEAULT, Alain
Intervenant en toxicomanie
Thetford Mines

VOLLANT, Gloria
Étudiante en droit
Autochtone
Québec

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Hélène Dufour